

Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods

Commune de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



La Neuveville

Place du Marché 3 | 2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

Municipalité de La Neuveville

Journée Futur en tous genres à la Mairie

À l'occasion de la journée Futur en tous genres du jeudi 13 novembre 2025, les jeunes sont invités à découvrir des métiers et des parcours de vie. Le Maire de La Neuveville, Luca Longo, propose à trois jeunes Neuvevillois de 10 à 15 ans de passer une journée au cœur de la Mairie pour découvrir le quotidien d'un Maire, le fonctionnement des politiques publiques locales et de certaines infrastructures communales.

Les jeunes et les parents intéressés peuvent écrire à luca.longo@neuveville.ch d'ici au lundi 3 novembre 2025 (objet: «Futur en tous genres»), en indiquant: nom, prénom, âge du jeune et coordonnées des parents. Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée.

Le Maire

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA NEUVEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 24 septembre 2025, tenue dès 19h30 au Centre des Epancheurs.

Présidence: M. Anton Gutmann

Procès-verbal: M^{me} Sophie Wahlen, adjointe au chancelier

M. A. Gutmann, président, UDC: ouvre la séance. Il salue les conseillers généraux, les membres du Conseil municipal, la chancellerie, la presse ainsi que la population présente à cette séance et leur souhaite la bienvenue. Puis, il déclare: «La régale des trois Nuits du Joran a été un succès sur le lac, la Fête du Vin 2025 avec un cortège absolument mémorable a eu lieu en ville et les vendanges abondantes et fructueuses se déroulent en ce moment dans les vignobles. Les villages aux alentours ont eu ou vont avoir leurs événements locaux tels que le 700^e du Landeron avec le "Charger pour Soleure" et la brocante cette fin de semaine. A noter, la désalpe de Lignières et bien sûr la Fête des Vendanges à Neuchâtel. Notre région est entreprenante et dynamique et La Neuveville y a une place prépondérante. Prenons-en soin et travaillons-y. Je vous souhaite de bonnes inspirations et déclare la séance ouverte. Je donne la parole au Chancelier pour procéder à l'appel.»

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2025
3. Plan vélo: présentation (C. Ferrier)
4. Communications du Conseil municipal
5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 677'000.- TTC pour le curage et la réfection des infrastructures du port de la Gravière: arrêté du Conseil général (C. Ferrier)
6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 435'000.- TTC pour le curage du port du Pré de la Tour: décision (C. Ferrier)
7. Demande d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 200'000.- au crédit d'engagement de CHF 124'200.-, approuvé le 9 mars 2016, pour l'élaboration d'un plan directeur et la révision de la réglementation fondamentale communale en matière de construction (PAL): décision (C. Ferrier)
8. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 160'000.- TTC pour le changement du chauffage du bâtiment de la Mairie, place du Marché 3: décision (A. Kurth)
9. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 170'000.- TTC pour le changement du

chauffage du bâtiment place de la Liberté 11: décision (A. Kurth)

10. Règlement sur les places de stationnement publiques – Révision partielle en vue de l'introduction des autorisations de stationnement numériques: arrêté du Conseil général (L. Longo)
11. Règlement sur la circulation en vieille ville centre – Révision partielle en vue de l'introduction des autorisations de stationnement numériques: arrêté du Conseil général (L. Longo)
12. Programme de législature du Conseil municipal 2025-2028: information (L. Longo)
13. Position CM et décision CG sur le postulat FOR (C. Känel) «Favoriser une consommation locale en soutenant les commerces neuvevillois» (A. Kurth)
14. Position CM et décision CG sur le postulat PLR (R. Gurtner) «Agrandissement/restructuration des vestiaires de foot à St-Joux» (A. Kurth/A. Binggeli)
15. Position CM et décision CG sur le postulat PLR (K. Aeschlimann-Blaser) «Demande d'une réévaluation du système de subventionnement sport, loisirs et culture» (A. Binggeli)
16. Rapport CM en réponse au postulat PLR (L. Burkhalter) «Eclairage public à La Neuveville» (A. Louis)
17. Réponse à l'interpellation Les Vert-e-s (R. Mamie) «Consultation du plan vélo» (Conseil municipal)
18. Interventions parlementaires et développements
19. Questions simples et traitement
20. Communications

1. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 31 conseillères et conseillers.

Forum Neuvevillois (FOR): M^{mes} Bargiela Vaz Maria Del Carmen, Bucciarelli Sophie, Känel Céline

MM. Althaus Damien, Gugger Joël, Guillaume Alain, Weber Stéphane

Parti Libéral-Radical (PLR): M^{mes} Aeschlimann-Blaser Karin, Eusebio Veronica, Gurtner Rebekka, Voumard Alicia

MM. Andrey Charly, Cochet Matthieu, Junod Cédric, Kurth Roland, Mueller Daniel, Morand Patrick, Niederer Julien, Teutsch Fabian

Parti Socialiste Neuvevillois (PSN): M^{mes} Brazier Caroline, Torres Adele, Wingo Celeste

Parti Les Verts La Neuveville (Les Verts): M^{mes} Maillat Fanny, Mamie Sabine, Spart Marjorie, Staub Caroline

MM. Mamie Richard, Voisard Clovis, Zuberbühler, Jean-Claude

Union démocratique du centre (UDC): M^{me} Cosandier Gertrud

Excusé-e-s: M^{mes} Krieg Caroline (PLR), Wingo Helvetia (PSN)

MM. Burkhalter Luc (PLR), Louis Cyprien (Les Verts)

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2025

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté, sans modification.

3. Plan vélo: présentation (C. Ferrier)

M. L. Longo, maire: souhaite la bienvenue à MM. Fabrice Aubert, responsable du service de

la gestion du territoire et Samuel Halbeisen, collaborateur technique, qui vont présenter le plan vélo et répondre aux questions. Il passe ensuite la parole à M. Aubert pour la présentation.

M. F. Aubert, responsable du service de la gestion du territoire: présente le Plan vélo de La Neuveville, élaboré suite à une demande du Conseil général. Il précise que ce document repose sur deux études réalisées par le bureau BFM Büro für Mobilität AG à Berne: un diagnostic établi en mars 2023 et une notice technique rédigée en mai 2023. Sur la base de ces deux études, le Conseil municipal a défini un ensemble de mesures qu'il présente ce soir. Il commence par exposer les principaux constats formulés par le bureau d'étude. Dix-sept points faibles ont été identifiés en lien avec le réseau cyclable, principalement en raison d'un manque de sécurité, d'une discontinuité des parcours et d'une signalétique verticale inadéquate. Vingt points faibles concernent le stationnement des vélos, notamment un sous-dimensionnement de l'offre, des équipements inadéquats, une visibilité insuffisante des emplacements, un entretien défaillant dans les espaces privés et quelques cas de vols signalés. Il présente ensuite la carte des problématiques établie par le bureau d'étude, en précisant que l'analyse s'est concentrée sur la zone centrale de la localité. Les enjeux identifiés visent à augmenter l'offre de stationnement vélo sur l'ensemble du territoire communal, à améliorer les standards des infrastructures de stationnement, à sécuriser les conditions de circulation, à autoriser des itinéraires cyclables directs et à renforcer la sécurité générale pour les cyclistes. Il indique que certaines mesures prévues par le plan ont déjà été réalisées entre 2024 et 2025, notamment la création d'un couvert à vélos à la gare offrant 42 places couvertes, ainsi que d'autres interventions en faveur de la mobilité cyclable. Il détaille ensuite les mesures prévues pour la période 2026 à 2029, axées sur le stationnement et la sécurité, ainsi que celles envisagées à plus long terme, au-delà de 2030, pour poursuivre le développement des infrastructures cyclables. Il évoque enfin les mesures en lien avec des projets déjà planifiés, notamment la requalification des voies CFF à Chavannes dans le cadre de l'ouverture du tunnel de Gléresse et les aménagements prévus autour de la place de la gare. Il précise que les mesures concernant le domaine privé ou cantonal ont déjà été transmises aux autorités et institutions concernées et que la Commune attend désormais leur mise en œuvre. Il conclut en indiquant qu'il se tient à disposition pour répondre aux questions.

M. R. Mamie, Les Verts: souligne que la présentation du plan a mis en évidence certains endroits jugés dangereux. Il observe toutefois que les mesures proposées ne semblent pas toutes répondre à la résolution de ces situations à risque. Il s'interroge dès lors sur le traitement des autres sites identifiés comme dangereux, souhaitant savoir s'ils ont été répertoriés et si des mesures spécifiques sont également prévues pour ces emplacements.

M. F. Aubert, responsable du service de la gestion du territoire: répond que le bureau d'étude a identifié plusieurs endroits problématiques et a proposé des mesures pour y remédier. Il prend comme exemple la sortie du cimetière et le bas du chemin de la Blanche-Eglise, où les cyclistes descendant actuellement en sens interdit se retrouvent face aux piétons, ce qui crée une situation dangereuse. Il précise que le bureau d'étude avait proposé une mesure pour corriger cette situation, mais que le Conseil municipal ne l'a pas retenue à ce stade, en raison de la configuration problématique du secteur. Il ajoute toutefois que cette mesure pourrait être réexaminée et mise en place ultérieurement.

M. M. Cochet, PLR: souhaite formuler une remarque concernant le secteur de Saint-Joux. Il rappelle qu'un problème de stationnement, au sens large, persiste dans ce secteur. Selon la présentation, il a noté la présence de 18 places pour les vélos. Il souligne que, lors d'un mercredi après-midi avec les entraînements de football, par une belle journée d'été, ces places ne seront pas suffisantes. Il demande comment ce chiffre a été établi.

M. F. Aubert, responsable du service de la gestion du territoire: ce chiffre ressort de l'analyse réalisée par le bureau d'étude à la suite de visites effectuées sur place. Il ajoute que ce ne sont pas des chiffres définitifs.

M^{me} F. Maillat, Les Verts: relève que six places de stationnement pour les vélos sont prévues à la place de l'Étoile et souhaite savoir pour quelle raison ce nombre a été retenu.

M. F. Aubert, responsable du service de la gestion du territoire: ces places seront prévues pour les utilisateurs de la place de jeux.

M^{me} F. Maillat, Les Verts: demande ensuite où se trouveront ces places de vélos.

M. F. Aubert, responsable du service de la gestion du territoire: pour l'instant, il s'agit d'une mesure proposée. L'emplacement sera examiné lors de la mise en place du projet.

M. C. Voisard, Les Verts: évoque la route de Bienne, au carrefour du chemin de Ruveau, et demande si cet endroit a été identifié dans l'étude comme un point noir. Il souligne que, pour les usagers à deux roues, la circulation à ce endroit donne l'impression de s'engager sur une autoroute.

M. F. Aubert, responsable du service de la gestion du territoire: précise qu'il s'agit d'un point relevé par le bureau d'étude. Il n'a pas été intégré aux mesures proposées, le Conseil municipal ayant déjà mené depuis de nombreuses années des démarches pour la mise en place d'un giratoire dans le cadre de la rénovation de l'autoroute, sans que celles-ci soient entendues par l'OFROU. Ce carrefour relevant de la compétence fédérale, la Commune n'a aucun pouvoir d'intervention à cet endroit. Toutes les propositions faites par la Commune à l'OFROU ont été refusées.

M. L. Longo, maire: revient sur l'interpellation déposée par le Parti Les Verts ainsi que la réponse du Conseil municipal qui l'accompagne, inscrites à l'ordre du jour, afin de souligner que les mesures proposées demeurent encore floues. Cette étude a été réalisée par un bureau d'étude et précise que le Conseil municipal va reprendre les mesures proposées afin de les examiner. Il souligne que les remarques de M. Cochet et de M^{me} Maillat sont pertinentes, car elles rejoignent les réflexions menées au sein du Conseil municipal. À titre personnel, il estime que la mise à contresens de la rue de la Blanche-Église présente un certain danger. Il indique apprécier les aménagements dits "à deux dimensions", mais rappelle que le Conseil municipal tient également compte de la pratique quotidienne et des besoins des usagers. Certaines mesures seront retenues, tandis que d'autres ne le seront pas, pour des raisons subjectives ou liées à la sécurité locale. Enfin, il précise que le canton élabore actuellement une planification des réseaux de voies cyclables dans le canton de Berne, dont la publication est prévue pour le premier semestre de l'année prochaine. Cette planification, qui sera obligatoire pour les communes, servira de base à l'examen des mesures à mettre en œuvre à l'échelle locale.

4. Communications du Conseil municipal

M. L. Longo, maire: excuse tout d'abord deux membres du Conseil municipal absents ce soir, M^{me} D. Bloch, empêchée pour raisons de santé, et M. C. Ferrier, en déplacement professionnel. Il adresse ses vœux de rétablissement à M^{me} Bloch ainsi qu'un bon retour à M. Ferrier. Il souligne que, au vu du nombre réduit de membres du Conseil municipal présents, il ne faut y voir aucun désintérêt, mais bien un simple concours de circonstances. Ensuite, il indique qu'au cours de l'été, plusieurs incidents se sont produits sur

la route cantonale, notamment à la hauteur de la route du Château et au contournement du Château. Il précise avoir pris contact avec le canton, qui devrait répondre d'ici la semaine prochaine aux propositions formulées par la Commune, telles qu'un meilleur balisage de la route et l'installation d'un panneau visant à sensibiliser les automobilistes et les cyclistes au danger que présente ce secteur. Concernant le château du Schlossberg, il informe que la commission se réunira ce vendredi. Le projet avance de manière satisfaisante. Cette séance aura pour but de définir un calendrier et, si possible, d'attribuer un mandat à un architecte externe. Une partie de la commission a rencontré, en mai dernier, le Conseiller d'État J. Neuhaus, afin d'aborder la question du financement. Le maire souligne l'importance d'une exécution rapide du projet, M. Neuhaus, qui soutient cette initiative, arrivant au terme de son mandat en juillet 2026. La Commune espère obtenir une décision du canton d'ici l'été prochain. En ce qui concerne la violence domestique, M. Longo revient sur le rapport du Conseil municipal relatif à une intervention parlementaire traitée lors du dernier Conseil général. M^{me} Brazier lui a signalé que certains emplacements liés à la prévention de la violence domestique n'avaient pas été mentionnés. Il reconnaît que le rapport avait été rédigé sur la base du texte de la motion uniquement, sans tenir compte du procès-verbal. Il précise que les lieux évoqués dans son intervention seront intégrés à la campagne de sensibilisation prévue pour novembre 2025 et présente ses excuses à ce sujet. Concernant le service de la gestion du territoire, il fait état de la mise en place de la zone piétonne de la vieille ville, qui a permis de réduire d'environ 30 % la circulation automobile, passant de 65 à 50 véhicules par jour. Cette mesure sera encore évaluée afin d'envisager sa prolongation. Des ajustements seront apportés pour améliorer la visibilité de la signalétique, certains panneaux ayant été jugés mal positionnés. La police cantonale et la police administrative ont procédé à plusieurs contrôles et distribué quelques amendes. Par ailleurs, 25 autorisations de circulation ont été délivrées à des personnes n'habitant pas la vieille ville, mais nécessitant un accès pour des raisons professionnelles ou commerciales. Enfin, au sujet du département des affaires sociales, il transmet une information de M^{me} Bloch concernant la Course des Aînés. Celle-ci s'est déroulée avec succès, réunissant 220 participants à bord d'un bateau à destination d'Estavayer. L'événement s'est bien passé et a suscité de nombreux remerciements. M. Longo tient à exprimer sa gratitude aux organisatrices, M^{mes} Christiane Troehler et Fabienne Rollier de l'agence AVS, pour leur engagement. Il conclut son intervention en passant la parole à M. A. Kurth.

M. A. Kurth, conseiller municipal: informe que l'échafaudage a été installé sur l'immeuble abritant le Centre d'Animation de Jeunesse (CAJ) et que les travaux se poursuivent conformément au plan établi. Leur achèvement est prévu pour la fin du mois d'octobre 2025.

M. A. Louis, conseiller municipal: informe que le tarif d'électricité pour l'année 2026 a été publié. Le projet de contracting pour la PPE de la Résidence du Lac est actuellement en cours et proche d'aboutir. Il précise que le service de l'énergie poursuivra cette année et l'année prochaine le déploiement des compteurs Smart Metering. Afin de mener à bien cette opération, l'engagement d'un auxiliaire est prévu, l'objectif étant d'installer environ 1'000 compteurs l'année prochaine, après en avoir déjà posé entre 200 et 300 cette année.

M. A. Binggeli, conseiller municipal: indique tout d'abord avoir participé aux séances de reporting de la LEAC, qui se sont tenues la semaine dernière au CIP de Tramelan, pour les trois institutions d'importance régionale qui sont le Musée d'art et d'histoire, le Café-théâtre de la Tour de Rive et la Bibliothèque régionale. Il précise que ces séances se sont déroulées de manière satisfaisante. Il informe ensuite que son service organise actuellement la refonte des panneaux touristiques. Le design a été validé et le projet est

désormais lancé, les travaux devant être réalisés durant l'automne. Enfin, il mentionne avoir eu, il y a une dizaine de jours, une première rencontre avec les organisateurs du Maracana en vue de préparer sereinement l'édition 2026.

5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 677'000.- TTC pour le curage et la réfection des infrastructures du port de la Gravière: arrêté du Conseil général (C. Ferrier)

Message du Conseil municipal: «Le port de la Gravière présente des problèmes d'envasement qui empêchent les bateaux de naviguer dans le port lors des basses eaux. L'envasement des ports est un phénomène normal, qui nécessite un curage régulièrement. De plus, les infrastructures du port de la Gravière sont anciennes et dans un très mauvais état. Elles présentent des problèmes de sécurité pour les utilisateurs. Les poteaux du ponton principal sont pourris et celui-ci est en train de s'effondrer. Les pare-vagues sont également en mauvais état. Des planches se détachent régulièrement et provoquent des dommages aux embarcations. Les poteaux d'amarrage doivent également être changés. À la fin de l'année 2024, le Conseil municipal a mandaté un bureau spécialisé en environnement afin d'analyser le niveau d'envasement ainsi que la qualité des sédiments dans les trois ports principaux: le Pré de la Tour, la Gravière et Chavannes. Cette analyse avait pour objectif de déterminer la présence éventuelle de polluants, condition essentielle pour définir la filière d'évacuation des limons et, par conséquent, les coûts liés au curage. Les résultats ont montré que seuls les ports du Pré de la Tour et de la Gravière nécessitent un curage. Toutefois, si les sédiments du Pré de la Tour sont pollués, ceux de la Gravière se révèlent exempts de pollution. Les projets de curage et de réfection des pontons ont été confiés au bureau SD ingénierie SA qui a également chiffré le coût de travaux et élaboré les dossiers de permis de construire. Les études menées par le bureau SD Ingénierie SA portent simultanément sur les opérations de curage du port et sur la réfection des infrastructures, à savoir le ponton principal, les pare-vagues, le ponton de la rampe de mise à l'eau ainsi que les pontons d'amarrage. Les analyses ont démontré que les sédiments ne sont pas pollués. Leur nature permet une revalorisation sous forme de remblai dans le lac de Bienne. Le bureau d'étude a identifié une zone de noyage autorisée à droite de l'embouchure du canal de la Thielle. Le noyage des matériaux permettra la création de hauts-fonds favorables au développement de roselières. Le volume de sédiments à curer représente 850 m³. Les sédiments seront extraits à la pelle mécanique et déposés sur une barge pour être ensuite noyés dans le lac. Le projet prévoit le remplacement du ponton en bois par une structure en caillebotis métallique, ainsi que le remplacement des pieux en bois par des pieux métalliques. Pour la rampe de mise à l'eau, une partie des pieux seront remplacés ainsi que les protections latérales. Les deux pare-vagues existants seront remplacés par une nouvelle structure composée de pieux métalliques et de planches en bois montées sur un châssis. Pour finir, un ponton d'amarrage en bois, au nord-est du port, sera démonté et remplacé par une nouvelle structure en caillebotis métallique avec des pieux métalliques. Le curage et la réfection des infrastructures sont des travaux soumis à une demande de permis de construire. Deux demandes distinctes ont été déposées à la Préfecture de Bienne, qui est l'autorité compétente pour le traitement des demandes de permis qui concernent le lac. La première concerne le curage des ports de la Gravière et du Pré de la Tour, alors que la seconde concerne la rénovation du port de la Gravière. Elles sont en cours de traitement. La présente demande de crédit concerne uniquement les opérations relatives au port de la Gravière. Le curage du port du Pré de la Tour fait l'objet d'une autre demande de crédit. Afin d'optimiser les ressources, le Conseil municipal propose de regrouper les travaux de curage et de réfection du port de la Gravière dans un seul appel d'offres, en deux lots distincts. Une telle mutualisation permettra notamment de réduire les coûts liés à l'installation de chantier, à la mobilisation des équipements spécifiques (barge, etc.) et à la coordination logistique, à condition que les deux lots soient attribués à la même entreprise. Selon la loi sur les marchés publics (LMP) et les montants estimés des travaux, ceux-ci seront mis en concurrence

sous forme d'une procédure ouverte. Estimation des coûts TTC:

Travaux de curage du port (+/- 20 %)	CHF 135'000.- TTC
Honoraires d'étude du curage du port	CHF 16'000.- TTC
Travaux de réfection des infrastructures du port (+/- 20 %)	CHF 414'000.- TTC
Honoraires d'étude pour l'assainissement du port	CHF 50'000.- TTC
Gestion de projet à l'interne (10 %)	CHF 62'000.- TTC
Total	CHF 677'000.- TTC

L'investissement relatif au curage du port équivaut à un montant de CHF 182'000.- TTC. Ce montant comprend les travaux, les honoraires et la moitié des frais de gestion de projet à l'interne

(CHF 31'000.-). Cet investissement sera amorti sur une période de 25 ans, soit une charge annuelle de CHF 7'280.-. L'investissement relatif aux travaux de réfection des infrastructures du port équivaut à un montant de CHF 495'000.- TTC. Ce montant comprend les travaux, les honoraires et la moitié des frais de gestion de projet à l'interne (CHF 31'000.-). Cet investissement sera, quant à lui, amorti sur une durée de 40 ans, soit une charge annuelle de CHF 12'375.-. L'amortissement de l'investissement de ces deux projets, ainsi que le curage du port du Pré de la Tour, sera assuré par le fonds 29300.30 – "Installations portuaires", alimenté chaque année par l'excédent des revenus du service des ports. À ce jour, ce fonds présente un solde de CHF 345'000.-. Le canton participera aux coûts de curage proportionnellement aux six places dont il est propriétaire au port de la Gravière. Planning prévisionnel:

Date	Phase
Octobre-décembre 2025	Élaboration et lancement des appels d'offres
Décembre 2025	Adjudication des travaux
Janvier-avril 2026	Travaux de curage et de réfection des infrastructures
Avril 2026	Mise en service du port

La commission de la gestion du territoire a préavisé favorablement le projet lors de sa séance du 25 août 2025. La commission des finances a préavisé favorablement le projet lors de sa séance du 2 septembre 2025. Le Conseil municipal a préavisé favorablement ce projet et recommande au Conseil général d'approuver la demande de crédit d'engagement de CHF 677'000.- TTC pour le curage et la réfection des infrastructures du port de la Gravière.»

M. L. Longo, maire: précise que le crédit d'engagement comprend non seulement le curage, mais également la réfection du port de la Gravière. Il indique s'être rendu sur place et considère que les installations présentent un danger, tant pour les baigneurs que pour les bateaux. Il relève notamment la présence de vis dépassant d'une vingtaine de centimètres de la structure du ponton. Il souligne enfin l'urgence de remettre en conformité les places d'amarrage, afin de répondre aux attentes des usagers. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. J.-C. Zuberbühler, Les Verts: souligne que les installations portuaires communales constituent des infrastructures de loisirs importantes et attrayantes pour La Neuveville, qu'il convient par conséquent de maintenir en bon état. Concernant le site de la Gravière, il relève que l'état de délabrement des infrastructures rend nécessaires d'importantes rénovations. Il indique également que l'envasement progressif des ports de la Gravière et du Pré-de-la-Tour peut entraîner des difficultés de navigation, justifiant ainsi la réalisation d'un curage. Il ajoute que les coûts de remise en état se sont eux aussi "enlisés" et qu'il sera dès lors nécessaire d'ajuster les prochains tarifs des places d'amarrage, afin d'améliorer le rendement destiné à l'entretien des ports. En conclusion, il recommande, au nom du Parti Les Verts, d'accepter la

demande de crédit pour les ports de la Gravière et du Pré-de-la-Tour.

M. J. Niederer, PLR: recommande, au nom du Parti libéral-radical, de soutenir le crédit demandé pour le port de la Gravière, afin de remettre à niveau les installations, mais également de garantir la sécurité des usagers.

M^{me} C. Känel, FOR: recommande, au nom Parti Forum neuvevillois, l'acceptation de cette demande de crédit, pour toutes les raisons évoquées précédemment.

M^{me} C. Brazier, PSN: «Le Parti socialiste recommande l'acceptation de ce crédit pour toutes les raisons évoquées précédemment.»

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote: à l'unanimité, le Conseil général accepte le crédit d'engagement de CHF 677'000.- TTC pour le curage et la réfection des infrastructures du port de la Gravière.

6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 435'000.- TTC pour le curage du port du Pré-de-la-Tour: décision (C. Ferrier)

Message du Conseil municipal: «Le port du Pré de la Tour (Bordée de Tribord) présente des problèmes d'envasement qui empêchent les bateaux de naviguer facilement dans le port lors de basses eaux, notamment les voiliers quillards. L'envasement des ports est un phénomène normal, qui nécessite un curage régulier. À la fin de l'année 2024, le Conseil municipal a mandaté un bureau spécialisé en environnement afin d'analyser le niveau d'envasement ainsi que la qualité des sédiments dans les trois ports principaux: le Pré de la Tour, la Gravière et Chavannes. Cette analyse avait pour objectif de déterminer la présence éventuelle de polluants, condition essentielle pour définir la filière d'évacuation des limons et, par conséquent, les coûts liés au curage. Les résultats ont montré que seuls les ports du Pré de la Tour et de la Gravière nécessitent un curage. Toutefois, si les sédiments du Pré de la Tour sont pollués, ceux de la Gravière se révèlent exempts de pollution. Le projet de curage a été confié au bureau SD ingénierie SA qui a également chiffré le coût de travaux et élaboré le dossier de permis de construire. Les analyses des sédiments du port ont révélé la présence de polluants tels que des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et ses polychlorobiphényles (PCB). Ces substances nécessitent l'évacuation des sédiments en décharge contrôlée. Le volume de sédiments à curer représente 700 m³. La méthodologie retenue consiste à pomper les sédiments, qui seront ensuite transportés sur une barge vers un site de séchage. En raison de la situation du port en zone de protection des eaux S2, il est impossible de stocker les boues sur place en vue de leur séchage, comme cela avait été le cas en 2021 pour le port cantonal Jean-Jacques Rousseau. Les sédiments doivent donc être acheminés vers un site extérieur où ils seront placés dans des sacs de séchage pour une durée d'environ 9 semaines. À la fin de cette opération, les sacs seront vidés et les matériaux seront transportés par camion vers une décharge contrôlée pour leur élimination. Les travaux de curage sont soumis à une demande de permis de construire. Celle-ci a été déposée à la Préfecture du Jura bernois qui est l'autorité compétente pour son traitement sur parcelle communale. La présente demande de crédit concerne uniquement les opérations relatives au curage du port du Pré de la Tour. Le curage et la réfection des infrastructures du port de la Gravière font l'objet d'une autre demande de crédit. Selon la loi sur les marchés publics (LMP) et le montant estimé des travaux, ceux-ci seront mis en concurrence sous forme d'une procédure sur invitation. Estimation des coûts TTC:

Travaux de curage du port (+/- 20%)	CHF 380'000.- TTC
Honoraires d'étude du curage du port	CHF 15'000.- TTC
Gestion de projet à l'interne (10%)	CHF 40'000.- TTC
Total	CHF 435'000.- TTC

L'investissement du curage du port équivaut à un montant de CHF 435'000.- TTC, y compris les frais liés à la gestion de projet interne. Cet investissement sera amorti sur une période de 25 ans, soit une

charge annuelle de CHF 17'400.-. L'amortissement de l'investissement de ce projet, ainsi que celui du curage et de la rénovation des infrastructures du port de la Gravière, sera assuré par le fonds 29300.30 – "Installations portuaires", alimenté chaque année par l'excédent des revenus du service des ports. À ce jour, ce fonds présente un solde de CHF 345'000.-. Planning prévisionnel:

Date	Phase
Octobre-décembre 2025	Élaboration et lancement des appels d'offres
Décembre 2025	Adjudication des travaux
Janvier-avril 2026	Travaux de curage
Avril 2026	Mise en service du port

La commission de la gestion du territoire a préavisé favorablement le projet lors de sa séance du 25 août 2025. La commission des finances a préavisé favorablement le projet lors de sa séance du 2 septembre 2025. Le Conseil municipal a préavisé favorablement ce projet et recommande au Conseil général d'approuver la demande de crédit d'engagement de CHF 435'000.- TTC pour le curage du port du Pré de la Tour.»

M. L. Longo, maire: précise que le montant du crédit est nettement plus élevé que lors de la précédente demande relative au curage. Il explique que, pour ce nouveau curage, l'entreposage des sédiments le long du quai Maurice Moeckli n'est plus autorisé, la zone protégée concernée se situant en secteur S2. Dans ce contexte, les matériaux extraits doivent être transportés vers un autre site pour leur séchage, ce qui entraîne un surcoût lié à la manutention et à l'élimination, différente de celle appliquée pour le port de la Gravière. Il laisse le service de la gestion du territoire, présent ce soir, répondre aux éventuelles questions. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. J. Niederer, PLR: indique, comme pour le point précédent, que le Parti libéral-radical recommande l'acceptation de ce crédit, tout en soulignant la nécessité de maintenir une vigilance particulière sur les coûts qui en découleront.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote: à l'unanimité, le Conseil général accepte le crédit d'engagement de CHF 435'000.- TTC pour le curage du port du Pré-de-la-Tour.

7. Demande d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 200'000.- au crédit d'engagement de CHF 124'200.-, approuvé le 9 mars 2016, pour l'élaboration d'un plan directeur et la révision de la réglementation fondamentale communale en matière de construction (PAL): décision (C. Ferrier)

Message du Conseil municipal: «Lors de sa séance du 9 mars 2016, le Conseil général a approuvé le crédit d'engagement de CHF 124'200.- destiné à l'élaboration d'un plan directeur et à la révision de la réglementation fondamentale communale en matière de construction (révision du Plan d'aménagement local). Sur la base du projet de territoire, ce premier crédit a permis de développer les instruments de planification opposable aux tiers, notamment le plan de zones, le règlement de construction, le rapport explicatif et le plan des zones protégées hors zone à bâtir. Avant de finaliser ces documents et de transmettre le dossier à l'OACOT pour examen préalable, il est nécessaire de mener des études complémentaires. Celles-ci visent à répondre aux interrogations apparues au cours des premières analyses, à intégrer les demandes supplémentaires formulées par le Canton, ainsi qu'à adapter les documents aux nouvelles obligations cantonales intervenues depuis le lancement de la révision. Le crédit sollicité auprès du Conseil général couvrira également la gestion des oppositions. La révision du Plan d'aménagement local (PAL), engagée en 2016, arrive à son terme. Toutefois, certaines questions apparues au cours des études doivent encore être résolues avant de finaliser le dossier. Il s'agit notamment d'évaluer la possibilité d'abroger certains plans de quartier devenus obsolètes, ainsi que les modalités d'intégration des réglementations particulières dans le PAL. Par ailleurs, le

plan de zones doit également être complété par les inventaires fédéraux et cantonaux (ISOS, ICOMOS, voies historiques). Il est aussi nécessaire de protéger les arbres de la Commune par l'établissement d'un inventaire, l'établissement d'un plan de protection des arbres, ainsi que par le développement d'une réglementation adaptée. De plus, le Canton a édicté des documents types pour permettre la numérisation des plans d'aménagement locaux. Les documents déjà élaborés dans le cadre de la révision du PAL doivent être adaptés pour répondre aux directives cantonales. Le PAL doit également répondre à des obligations légales qui ont été introduites depuis 2016, notamment le recensement des zones à bâtir non construites. Ces études complémentaires et l'adaptation des documents aux directives cantonales n'étaient pas prévues dans l'offre de base des mandataires. Ci-dessous, les objets de la demande de crédit complémentaire :

Recensement des zones à bâtir non construites	CHF 20'000.-
Analyse des plans de quartier en vue d'une éventuelle abrogation, modification du Plan de zones et du règlement selon les nouvelles prescriptions cantonales	CHF 60'000.-
Inventaire et plan de protection des arbres remarquables Réglementation sur la protection des arbres	CHF 20'000.-
Réserve et traitement des oppositions (estimation)	CHF 100'000.-
Total TTC	CHF 200'000.-

Sauf imprévu, les études complémentaires et la réserve nécessaire pour le traitement des oppositions permettront de finaliser la révision du PAL. La commission de la gestion du territoire a préavisé favorablement la demande de crédit d'engagement lors de sa séance du 25 août 2025. La commission des finances a préavisé favorablement la demande de crédit d'engagement lors de sa séance du 2 septembre 2025. Le Conseil municipal a préavisé favorablement ce projet et recommande au Conseil général d'approuver la demande de crédit d'engagement pour les études complémentaires et le traitement des oppositions de la révision du PAL. »

M. L. Longo, maire : informe que le groupe de travail du PAL (Plan d'aménagement local) du Conseil municipal est composé de MM. C. Ferrier, A. Louis et de lui-même. Ce groupe se réunit régulièrement depuis le début de l'année, afin de faire le point sur l'avancement du projet. Il précise que le crédit soumis ce soir vise à permettre l'aboutissement du PAL et son approbation finale par l'OACOT. Il souligne toutefois que le processus reste long et indique que le Conseil général sera informé en temps voulu, notamment par l'intermédiaire de la Commission de la gestion du territoire et du Conseil municipal ainsi que lors de séances publiques, au cours desquelles le produit finalisé du PAL pourra être présenté et discuté avant sa soumission au Conseil général pour approbation. Il ajoute que la somme de CHF 100'000.- est nécessaire pour finaliser le plan proprement dit et qu'une enveloppe supplémentaire de CHF 100'000.- est prévue pour la gestion des oppositions et leur traitement, ces montants constituant une estimation réaliste. Selon un comparatif effectué dans la région, le coût total d'un PAL à l'échelle de notre localité s'élève à environ CHF 300'000.-. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M^{me} A. Torres, PSN : « Le Parti socialiste neuvevillois approuve ce crédit d'engagement et remercie M. Ferrier pour l'élaboration passée et future du PAL. »

M. C. Junod, PLR : « Nous sommes plus que ravis d'entendre parler du PAL et de le faire avancer. Au Parti libéral-radical, nous étions déçus de l'avancement de celui-ci à la dernière législature et probablement même celle d'avant. Nous espérons que nos ressources communales seront utilisées de manière optimale, afin de clore ce dossier si important pour notre ville. Le Parti libéral-radical vous recommande

ainsi d'accepter cette demande de crédit d'engagement complémentaire. »

M^{me} C. Staub, Les Verts : indique que le Parti Les Verts se réjouit de l'avancée du projet du PAL et salue particulièrement la décision d'y intégrer l'inventaire des arbres. Elle recommande, au nom du Parti Les Verts, l'approbation de ce crédit complémentaire.

M. A. Guillaume, FOR : « Lorsque j'ai lu le titre du sujet, j'avoue que j'ai failli tomber de ma chaise. Nos collègues de l'époque étaient-ils si peu prévoyants pour voter un crédit qui ne couvre qu'un peu plus d'un tiers des dépenses ? Heureusement, non. Le message précise que la moitié du crédit complémentaire que nous allons voter ce soir couvre le traitement des oppositions. Ainsi, les surcoûts prévisibles se montent à "seulement" CHF 100'000.-. Ces coûts supplémentaires sont majoritairement liés à de nouvelles exigences législatives. On voit ainsi que l'inflation réglementaire a un fort impact sur les charges de projets et je vous invite à en prendre note avant de faire certaines propositions de règlements. Ceci posé, je vous propose, au nom de Forum, d'approuver ce crédit complémentaire, car ce PAL est attendu depuis très longtemps par la population neuvevilloise. Il est nécessaire pour pouvoir avancer sur les différents projets en cours, notamment la fameuse Place de la Gare. Je remercie par avance M. Ferrier et toute l'équipe de la gestion du territoire pour la finalisation rapide de ce plan. J'invite nos autorités à anticiper sur les probables oppositions en prévoyant une information, voire une consultation large de la population, afin de pouvoir clarifier les inquiétudes et, au besoin, adapter le projet si les remarques sont pertinentes. »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : à l'unanimité, le Conseil général accepte le crédit d'engagement complémentaire de CHF 200'000.- au crédit d'engagement de CHF 124'200.-, approuvé le 9 mars 2016, pour l'élaboration d'un plan directeur et la révision de la réglementation fondamentale communale en matière de construction (PAL).

8. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 160'000.- TTC pour le changement du chauffage du bâtiment de la Mairie, place du Marché 3 : décision (A. Kurth)

Message du Conseil municipal : « Dans le cadre de sa volonté affirmée de réduire l'empreinte énergétique des infrastructures communales et de renforcer son engagement en faveur du développement durable, le Conseil municipal souhaite procéder au remplacement du système de chauffage à mazout du bâtiment de la Mairie en service depuis 1992 par une solution moderne, performante et respectueuse de l'environnement : un chauffage à pellets. Ce projet s'inscrit pleinement dans sa stratégie de transition vers les énergies renouvelables. Le silo à pellets sera installé dans le local actuellement occupé par la citerne, laquelle sera démontée. Les travaux prévoient la dépose des murs et murets existants, ainsi que toutes les adaptations nécessaires pour répondre aux exigences en matière de sécurité incendie. Au-delà de la nécessaire mise à jour technique de notre infrastructure, ce projet constitue une avancée concrète et significative dans la politique environnementale communale. En remplaçant une installation fossile par une énergie renouvelable, notre Commune réduit ses émissions de CO₂, améliore son autonomie énergétique et agit de manière responsable face aux enjeux climatiques. Le coût total de cette transformation s'élève à CHF 160'000.- TTC. Ce montant comprend le démontage de l'ancienne installation à mazout, l'adaptation et l'optimisation des locaux techniques, l'installation de la nouvelle chaudière à pellets et de son silo, la mise en conformité avec les normes actuelles de sécurité. Conformément aux normes comptables du MCH2, cet investissement sera amorti de manière linéaire sur une période de 20 ans, à raison de CHF 8'000.- par an. Ce montant sera prélevé sur le compte 29300.05 (fonds d'amortissement de la fortune administrative), dont le solde s'élève à CHF 8'727'397.- au 31 décembre 2024. La commission des finances a préavisé favorablement le projet lors de sa séance du 2 septembre 2025. La demande de subvention auprès du CJB a été déposée le 22 août 2025 et les demandes de subventions cantonales ou fédérales seront déposées dans le cadre de la demande de permis de construire. Le Conseil municipal préavisé

favorablement cette proposition et recommande au Conseil général d'approuver ce crédit d'engagement, porteur d'un impact positif tant sur le plan écologique que sur le plan patrimonial et financier. »

M. A. Kurth, conseiller municipal : indique que le projet est clairement décrit dans le message. Il rassure les locataires ainsi que les collaborateurs travaillant dans le bâtiment, précisant que le système de chauffage est encore fonctionnel, mais qu'il est désormais opportun d'engager cette transition, qui est également énergétique, conformément aux objectifs fixés tant par la Commune que par la Confédération. Il ajoute que M. D. Honsberger, responsable des bâtiments communaux, pourra répondre aux questions d'ordre technique. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. J. Gugger, FOR : souhaite savoir s'il y a la possibilité d'installer une pompe à chaleur dans le bâtiment et demande si cette option a été étudiée.

M. D. Honsberger, responsable des bâtiments communaux : répond que l'option d'une pompe à chaleur a bien été étudiée. Il précise toutefois que le local actuellement occupé par la citerne offre un espace suffisant pour l'entreposage des pellets et pour permettre leur livraison par camion. Il ajoute que le système à pellets présente l'avantage de pouvoir chauffer l'eau à une température plus élevée que celle produite par une pompe à chaleur, ce qui constitue un atout important compte tenu des quatre étages du bâtiment à desservir. Enfin, il souligne que le maintien d'une température d'environ 80 °C, contre 60 °C pour une pompe à chaleur, permet d'obtenir un meilleur rendement énergétique global. Il précise également que, si la question devait se poser pour l'autre demande de crédit du point suivant, la situation est différente, car aucun espace n'est disponible pour le stockage de pellets. Dans ce cas, l'installation d'une pompe à chaleur est nécessaire.

M. D. Müller, PLR : « Le Parti libéral-radical soutient pleinement le projet de remplacement du chauffage à mazout de la Mairie par une installation à pellets. Ce choix incarne une transition énergétique cohérente, pragmatique et responsable, en phase avec les enjeux climatiques actuels et les impératifs de gestion durable de nos infrastructures communales. Nous saluons également la rigueur budgétaire du crédit demandé, l'amortissement planifié sur vingt ans, ainsi que la recherche active de subventions. C'est exactement ce type de gouvernance que le Parti libéral-radical défend : responsable, transparente et tournée vers l'avenir. »

M^{me} M. Spart, Les Verts : « Le Parti des Verts a pris connaissance avec satisfaction du projet de remplacement du chauffage à mazout de la Mairie par un chauffage à pellets plus respectueux de l'environnement. Nous saluons également l'engagement de la Commune dans la décarbonation des bâtiments municipaux et donc des efforts consentis pour réaliser la transition énergétique. La Commune montre ainsi l'exemple à suivre pour protéger le climat. Dans cette optique, Les Verts espèrent que les chauffages à mazout de l'école primaire ainsi que du Centre des Epancheurs seront également très rapidement changés à la faveur de modèle utilisant les énergies renouvelables. Les Verts recommandent donc d'accepter le crédit de CHF 160'000.- nécessaire à ce changement ainsi que le crédit de CHF 170'000.- pour le changement du chauffage du bâtiment place de la Liberté 11. »

M^{me} C. Brazier, PSN : « Le Parti socialiste de La Neuveville approuve ce crédit d'engagement nécessaire à la durabilité des bâtiments ainsi qu'à la sécurité et à l'amélioration des conditions de travail des employés de la Mairie. »

M. J. Gugger, FOR : exprime, au nom du Parti Forum, son soutien à la demande de ce crédit d'engagement pour le remplacement du chauffage de la Mairie et recommande d'approuver ce projet.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : à l'unanimité, le Conseil général accepte le crédit d'engagement de CHF

160'000.- TTC pour le changement du chauffage du bâtiment de la Mairie, place du Marché 3.

9. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 170'000.- TTC pour le changement du chauffage du bâtiment place de la Liberté 11: décision (A. Kurth)

Message du Conseil municipal: « Dans la continuité de son engagement pour une commune exemplaire en matière de développement durable et d'efficacité énergétique, le Conseil municipal souhaite procéder au remplacement du système de chauffage électrique du bâtiment situé place de la Liberté 11 par une solution moderne, performante et respectueuse de l'environnement: une pompe à chaleur air-eau. Ce changement vise à remplacer une installation ancienne, énergivore et dépendante de l'électricité directe, par un système à énergie renouvelable qui permettra de réduire significativement notre empreinte carbone tout en améliorant le confort thermique du bâtiment administratif. L'installation comprendra une pompe à chaleur intérieure pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire. L'unité sera installée au rez-de-chaussée, ce qui impliquera la suppression de deux caves. Deux prises d'air seront aménagées sous la voûte du bâtiment et de nouveaux radiateurs viendront remplacer le système actuel. Ce projet s'inscrit pleinement dans la volonté de l'Exécutif de moderniser nos infrastructures tout en respectant les principes de durabilité et de responsabilité environnementale. Il constitue une étape concrète vers une commune plus sobre en énergie et tournée vers l'avenir. Le coût total de cette transformation s'élève à CHF 170'000.- TTC. Ce montant comprend le démontage des actuels radiateurs électriques, l'installation des nouveaux radiateurs et conduites, la maçonnerie pour le percement des prises d'air, l'installation de la nouvelle pompe à chaleur air-eau, la mise en conformité avec les normes actuelles de sécurité. Conformément aux normes comptables du MCH2, cet investissement sera amorti de manière linéaire sur une période de 20 ans, à raison de CHF 8'500.- par an. Cette somme sera prélevée sur le compte 29300.04 (fonds d'amortissement/entretien de la fortune financière), dont le solde s'élève à CHF 2'115'737.- au 31 décembre 2024. La commission des finances a préavisé favorablement le projet lors de sa séance du 2 septembre 2025. La demande de subvention auprès du CJB a été déposée le 22 août 2025 et les demandes de subventions cantonales ou fédérales seront déposées dans le cadre de la demande de permis de construire. Le Conseil municipal préavisé favorablement cette proposition et recommande au Conseil général d'approuver ce crédit d'engagement, porteur d'un impact positif tant sur le plan écologique que sur le plan patrimonial et financier. »

M. A. Kurth, conseiller municipal: le projet présenté est similaire à celui du point précédent, mais concerne un autre bâtiment. Il précise que le système de chauffage actuel, de type électrique, est obsolète et doit être remplacé. Il rappelle que M. D. Honsberger a déjà mentionné qu'il n'était pas possible d'installer un chauffage à pellets à cet endroit pour des raisons logistiques. Dans ce contexte, la solution de la pompe à chaleur a été retenue. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. D. Müller, PLR: « Ce projet témoigne encore une fois d'une volonté claire de notre Commune d'investir dans des solutions durables et intelligentes. Le remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur est une réponse cohérente aux défis énergétiques actuels. Le Parti libéral-radical soutient les investissements qui conjuguent responsabilité environnementale, rigueur budgétaire et amélioration du cadre de vie. En adoptant cette solution, nous posons les bases d'une gestion énergétique plus autonome et plus résiliente pour les années à venir. »

M^{me} C. Brazier, PSN: « Le Parti socialiste de La Neuveville approuve le changement du chauffage à la place de la Liberté. Cette modernisation nous paraissant être un pas important pour la qualité de vie et les charges des habitants de ce lieu. Nous espérons qu'elle pourra s'accompagner du maintien des loyers modérés, afin que chacun puisse en bénéficier

pleinement. Pour ceci, nous recommandons l'acceptation de ce crédit. »

M. J. Gugger, FOR: exprime son soutien, au nom du groupe Forum, à la proposition de crédit pour l'installation d'une pompe à chaleur dans le bâtiment de la place de la Liberté 11.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote: à l'unanimité, le Conseil général accepte le crédit d'engagement de CHF 170'000.- TTC pour le changement du chauffage du bâtiment place de la Liberté 11.

10. Règlement sur les places de stationnement publiques – Révision partielle en vue de l'introduction des autorisations de stationnement numériques: arrêté du Conseil général (L. Longo)

Message du Conseil municipal: « Actuellement, les personnes souhaitant acquérir un macaron de stationnement doivent s'adresser directement au guichet de la Police administrative, qui délivre à chaque détenteur de véhicule un macaron physique. Ce processus est contraignant, tant pour les usagers, qui doivent se déplacer à la Commune, que pour l'administration, qui doit produire manuellement chaque autorisation écrite. Chaque année, environ 450 macarons sont délivrés par la Police administrative. Afin d'optimiser ce processus, la Police administrative a pris contact avec une entreprise spécialisée, afin d'élargir l'offre de digitalisation du stationnement déjà en place pour les horodateurs. Le produit de cette entreprise permet aux communes de dématérialiser les macarons de stationnement via sa plateforme, ce qui simplifie considérablement la délivrance des autorisations. Ce système, déjà testé avec succès dans d'autres localités, offre une gestion plus efficace des macarons. Concrètement, la plateforme en ligne permet d'enregistrer son véhicule et de régler directement le paiement. Les agents de contrôle scannent la plaque d'immatriculation et l'autorisation est vérifiée instantanément. Cela permet également de réduire les contraventions liées aux macarons absents du pare-brise ou mal positionnés. Les personnes qui ne peuvent pas effectuer de paiement en ligne auront toujours la possibilité de s'adresser au bureau de la Police administrative. Pour mettre en œuvre cette digitalisation des autorisations de stationnement, il est nécessaire de modifier certaines dispositions du règlement communal sur les places de stationnement, afin d'introduire ce nouveau système et de supprimer les macarons physiques pour les particuliers. Dans un premier temps, seuls les macarons électroniques seront déployés. Parallèlement, le Conseil municipal poursuit l'examen d'éventuelles adaptations du plan de stationnement communal (notamment la révision des zones de parcage). Il est essentiel d'échelonner ces changements afin d'assurer une mise en place structurée. La mise en œuvre des macarons électroniques facilitera les démarches pour les habitants et simplifiera le travail de l'administration. Ce changement permettra un meilleur suivi du stationnement tout en gardant la possibilité de passer au guichet pour celles et ceux qui le souhaitent. »

M. L. Longo, maire: ajoute qu'il s'agit d'un pas supplémentaire vers la digitalisation de l'administration communale. Il précise que cette évolution permettra de supprimer le macaron plastifié apposé derrière le pare-brise, souvent absent, mal positionné ou non renouvelé d'année en année, ce qui génère des difficultés pour la société Securitas chargée des contrôles. L'objectif est de simplifier la démarche pour l'administration comme pour la population, chacun pouvant effectuer la régularisation et le paiement en ligne depuis son domicile. Il relève enfin que Securitas utilise déjà le système de scannage des plaques d'immatriculation, celui-ci étant identique à celui des horodateurs, et que les contrôles continueront d'être effectués sur cette base. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M^{me} C. Wingo, PSN: indique que le Parti socialiste reconnaît la nécessité d'adapter le règlement sur le stationnement. Elle tient toutefois à saluer la décision de la Commission de la sécurité d'avoir choisi de maintenir l'utilisation du

guichet physique, ce qui garantit un service de proximité pour la population.

M. L. Longo, maire: précise que les personnes peuvent se rendre au guichet pour obtenir leur macaron. Cette démarche entraîne moins de frais de commission pour la Commune que lorsqu'elle est effectuée en ligne.

M. J. Gugger, FOR: formule quatre questions à propos du projet. Il demande tout d'abord si une estimation des surcoûts ou des économies potentielles liés à la mise en œuvre du nouveau système a été réalisée. Il s'interroge ensuite sur la suppression de l'article 13, alinéa 3, du règlement actuel, souhaitant savoir si les tarifications trimestrielles qui existaient auparavant ne seront désormais plus prises en compte. Il relève également que, selon l'article 15, lettre a, les vignettes ne sont pas intégrées dans le processus de digitalisation et demande si cette exclusion repose sur des raisons techniques. Enfin, il souhaite savoir quelles mesures ont été envisagées en cas de fuite éventuelle de données sensibles, notamment celles figurant sur les cartes grises transmises à un prestataire tiers.

M. L. Longo, maire: répond que la Commune prend en charge le léger surcoût lié à la délivrance des macarons, estimé à environ 6 à 7 % pour les demandes effectuées au guichet et près de 8 % pour celles réalisées en ligne. Il précise qu'il s'agit d'un surcoût relativement négligeable, qui n'a pas justifié une adaptation du prix des macarons, d'autant que le temps de traitement administratif sera réduit grâce à la digitalisation. Concernant les tarifications trimestrielles, il explique que l'application utilisée ne permet pas encore d'effectuer ce type de tarification, mais qu'il s'agit d'une fonctionnalité qui sera développée à l'avenir. Il ajoute qu'actuellement, très peu de personnes demandent le remboursement partiel de leur macaron. En ce qui concerne la protection des données, il précise que l'entreprise partenaire, déjà en charge du système des horodateurs, est soumise à la législation sur la protection des données. Il indique enfin que la présentation de la carte grise demeure indispensable pour la délivrance de l'autorisation, car elle permet de vérifier que le détenteur du véhicule réside bien dans la vieille ville ou à La Neuveville, condition nécessaire pour bénéficier du rabais.

M. J. Gugger, FOR: demande si la carte grise est également transmise au prestataire externe dans le cadre de la procédure de délivrance du macaron.

M. L. Longo, maire: répond que la carte grise est déposée sur la plateforme du prestataire, mais qu'elle n'est consultée que par la police administrative. Il précise que le prestataire n'effectue pas de contrôle systématique, son rôle se limitant à l'encaissement des paiements et au reversement des montants à la Commune.

M. R. Kurth, PLR: souligne les bénéfices attendus, notamment la simplification des démarches, l'amélioration de l'efficacité administrative, la réduction de la charge de travail liée à la production des macarons, ainsi que la diminution des contraventions dues aux macarons mal placés. Il félicite en outre le maintien de l'accessibilité au guichet pour les personnes moins à l'aise avec les outils informatiques et recommande, au nom du Parti libéral-radical, l'approbation de la révision partielle de ce règlement.

M. C. Voisard, Les Verts: demande si la nouvelle plateforme permettra d'enregistrer un véhicule de remplacement, par exemple lorsqu'un garagiste prête un véhicule pour quelques jours. Il relève qu'actuellement, cette situation est gérée de manière informelle, les usagers devant inscrire une note manuscrite et en informer la police administrative afin de rester en règle.

M. L. Longo, maire: répond qu'il s'agit d'une question technique. Il se renseignera auprès de son service et donnera la réponse à M. Voisard par courriel.

M^{me} C. Känel, FOR: formule une remarque concernant le règlement, plus précisément l'article 15a, alinéa 3, qui prévoit qu'une vignette de parcage avec mention spéciale peut être accordée par la police administrative aux artisans

externes, leur autorisant un stationnement limité à cinq heures dans toutes les zones. Elle demande s'il était envisageable d'augmenter cette durée à huit heures, relevant que les artisans externes intervenant à La Neuveville restent fréquemment toute la journée et que la limite actuelle ne s'avère pas pratique pour eux.

M. L. Longo, maire : répond que, pour l'heure, le travail s'est concentré sur les macarons physiques. Il précise que le règlement, comme mentionné dans le message, fera ultérieurement l'objet d'autres adaptations, notamment concernant les zones bleues et les horodateurs. Il ajoute qu'il sera tenu compte de cette remarque lors d'une prochaine révision.

M. J. Gugger, FOR : au nom du groupe Forum, soutient la révision proposée, laquelle simplifie l'accès aux autorisations de stationnement et modernise les services communaux. Il formule toutefois un point de vigilance, précisant que, même si les données concernées ne sont pas considérées comme sensibles au sens strict de la loi, leur traitement par un prestataire tiers nécessite une attention particulière. Le groupe Forum recommande ainsi l'acceptation de cette révision, tout en appelant à une mise en œuvre responsable.

M. L. Longo, maire : précise que, concernant la protection des données, des échanges ont eu lieu avec la police administrative de la Ville de Bienne, qui utilise le même système reposant sur la carte grise du véhicule. Il indique que cette dernière n'a relevé aucun problème à ce jour.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : à l'unanimité, le Conseil général arrête la révision partielle en vue de l'introduction des autorisations de stationnement numériques du Règlement sur les places de stationnement publiques telle que proposée. Elle entrera en vigueur le 1^{er} décembre 2025.

11. Règlement sur la circulation en vieille ville centre – Révision partielle en vue de l'introduction des autorisations de stationnement numériques : arrêté du Conseil général (L. Longo)

Message du Conseil municipal : « Dans le cadre de la digitalisation des macarons de stationnement, il ne sera plus possible de regrouper sur un même support l'autorisation de circulation et l'autorisation de parking. La modification proposée tient compte de cette évolution et concerne les autorisations de circuler en vieille ville. Actuellement, environ 160 autorisations de circulation en vieille ville sont délivrées. Afin de permettre l'introduction des macarons de stationnement numériques, une modification de certaines dispositions du règlement sur la circulation en vieille ville centre est nécessaire. Il est proposé de réviser les articles 6 et 11, afin de supprimer les mentions "VV" et "ZP" des macarons de parking, qui ne seront plus utilisés. Les autorisations de circuler en vieille ville continueront à être délivrées séparément. Elles pourront être envoyées par courrier ou retirées directement au bureau de la Police administrative. Ces autorisations ne peuvent pas être dématérialisées pour deux raisons principales : d'une part, la Police cantonale reste l'autorité compétente pour sanctionner les infractions liées à la circulation, et d'autre part, un marquage visible sur le véhicule demeure nécessaire pour permettre le contrôle visuel. Concrètement, l'autorisation continuera à être délivrée pour un véhicule déterminé, à durée annuelle ou limitée, et son coût restera fixé à CHF 20.- par autorisation. Les habitants de la vieille ville disposant déjà d'une autorisation de parking comportant les mentions "VV" ou "ZP", selon le règlement communal en sont exemptés, comme auparavant. »

M. L. Longo, maire : indique que, comme pour le règlement précédent, il est nécessaire d'adapter le règlement de circulation dans le centre-ville. Par esprit de cohérence, il invite le Conseil général à approuver cette révision partielle. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M^{me} C. Känel, FOR : indique que, n'étant pas détentrice d'un véhicule, elle souhaite s'assurer d'avoir bien compris la modification proposée. Elle demande si l'autorisation de circuler en vieille ville, qui était jusqu'à présent liée

au macaron de parking, sera désormais dissociée de celui-ci. Elle souligne qu'il sera important d'informer clairement la population de ce changement, afin d'éviter que des automobilistes soient amendés par méconnaissance de la nouvelle procédure.

M. L. Longo, maire : répond que le macaron concerne directement les riverains de la vieille ville disposant des mentions "VV" ou "ZP". Il précise que le macaron de parking donne automatiquement l'autorisation de circuler en vieille ville. Il ajoute que les personnes concernées seront informées et que, dans tous les cas, la circulation restera gratuite en vieille ville pour les riverains.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : à l'unanimité, le Conseil général arrête la révision partielle en vue de l'introduction des autorisations de stationnement numériques du Règlement sur la circulation en vieille ville centre telle que proposée. Elle entrera en vigueur le 1^{er} décembre 2025.

12. Programme de législature du Conseil municipal 2025-2028 : information (L. Longo)

M. L. Longo, maire : procède à la lecture du mot du Conseil municipal figurant dans le document. Il remercie ses collègues du Conseil municipal ainsi que leurs services respectifs pour leur contribution à la corédaction du programme de législature.

M. R. Mamie, Les Verts : « Le Parti des Verts de La Neuveville a pris connaissance du plan de législature 2025-2028 de la Municipalité. En préambule, il tient à remarquer les efforts de présentation de ce plan de fort belle facture. Les contenus ont également attiré notre attention. La lecture de ce document est agréable et les intentions évoquées sont louables et ambitieuses. Ce document sera conservé dans nos dossiers. Nos membres s'en inspireront largement dans le suivi des affaires politiques de la Commune. Nous avons deux questions sur des points particuliers du programme. Le département de la gestion du territoire mentionne la gestion des déchets, dont le renforcement des points de collecte. L'installation de Moloks a déjà été évoquée dans le passé. Est-ce que la mise en place de ce système est toujours à l'ordre du jour dans notre commune ? Le département de l'économie et des finances évoque "le maintien d'une offre de logements accessibles". Le Conseil municipal peut-il préciser ses intentions pour ce point précis ? »

M. L. Longo, maire : répond à la première question relative à l'installation de Moloks en indiquant que le projet est bien prévu et qu'une étude est actuellement en cours.

M. A. Kurth, conseiller municipal : répond à la deuxième question en indiquant que la Commune propose déjà des logements à loyers modérés dans ses bâtiments communaux et qu'elle entend maintenir cet effort afin d'offrir des loyers abordables. Il précise que, dans le cadre de futures rénovations, tout sera mis en œuvre pour éviter une hausse excessive des loyers et préserver le principe de modération des loyers.

M^{me} V. Eusebio, PLR : salue, au nom du Parti libéral-radical, la qualité du document et tient à remercier le Conseil municipal de s'y être penché de manière collaborative. Elle exprime le souhait que l'Exécutif poursuive désormais la mise en œuvre du programme avec ambition et précision, afin d'être à la hauteur des objectifs fixés. Elle conclut en formulant ses encouragements pour la suite des travaux.

Le Conseil général prend acte du programme de législature du Conseil municipal 2025-2028.

13. Position CM et décision CG sur le postulat FOR (C. Känel) « Favoriser une consommation locale en soutenant les commerces neuvevillois » (A. Kurth)

Position du Conseil municipal : « La question du soutien aux commerces locaux n'est pas nouvelle à La Neuveville. Déjà dans les années 1980, une association des commerçants s'était constituée pour faire face à l'arrivée des grandes surfaces, notamment l'ouverture de Marin Centre en 1981. Malgré ces efforts, force est de constater que l'érosion du commerce de

proximité s'est poursuivie, lentement, mais sûrement. Pourtant, aujourd'hui encore, nous avons la chance – et c'est une richesse – de pouvoir acheter notre pain, notre viande, notre vin et nos légumes localement. La situation actuelle de La Neuveville reste enviable. Notre tissu économique est varié et dynamique : deux boulangeries, une boucherie, des coiffeurs, des restaurants, des bijouteries, un maraîcher, une fleuriste, deux magasins de vélos, des artisans et bien d'autres encore. Ce réseau de commerces offre aux habitants une véritable alternative aux grandes surfaces et aux achats en ligne. La Commune de La Neuveville a toujours montré sa volonté de privilégier le commerce local, dans la mesure de ses moyens. Elle soutient activement les initiatives favorisant la consommation locale, notamment en versant une partie des jetons de présence des conseillers communaux et généraux sous forme de bons Ooûh – notre monnaie locale – utilisables exclusivement dans les commerces de La Neuveville. De plus, les nouveaux citoyens reçoivent également des bons Ooûh lors de leur arrivée, les invitant ainsi à découvrir et soutenir les commerçants locaux dès leur installation. Il est essentiel de sensibiliser les citoyennes et les citoyens à la valeur ajoutée du commerce de proximité : la qualité des produits, le lien social, le service personnalisé et l'impact positif sur l'environnement. Des campagnes de communication, des événements locaux ou encore des incitations concrètes pourraient renforcer cette dynamique. La Commune de La Neuveville, par le biais de sa commission pour la promotion économique, s'engage à organiser d'ici la fin de l'année une rencontre avec un panel représentatif des commerçants locaux. Cette initiative vise à établir un dialogue constructif, à identifier les besoins et à proposer des mesures concrètes pour renforcer le commerce de proximité. Un rapport sera établi à l'issue de cette rencontre, servant de base à des actions futures. Le Conseil municipal propose ainsi l'approbation du postulat. »

M. A. Kurth, conseiller municipal : rappelle que, comme indiqué dans le message, cette affaire est à suivre. Conformément à la position du Conseil municipal, la Commune, par l'intermédiaire de la Commission pour la promotion économique, rassemblera différents acteurs locaux afin de recueillir leurs attentes. Il précise que la Commune entend jouer un rôle d'incubateur pour soutenir et développer le commerce de proximité. Il ajoute qu'un rapport sera établi à l'issue de cette rencontre, laquelle devrait se tenir encore cette année. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M^{me} C. Känel, FOR : remercie le Conseil municipal pour sa réponse, qu'elle juge cohérente avec son postulat visant à mieux prendre en compte les besoins des commerçants et artisans afin de déterminer comment la Commune peut renforcer son soutien. Elle relève toutefois un élément du message du Conseil municipal qui la questionne, à savoir la mention suivante : « La Commune de La Neuveville, par le biais de sa Commission pour la promotion économique, s'engage à organiser d'ici la fin de l'année une rencontre avec un panel représentatif des commerçants locaux. » Elle indique que la notion de "panel représentatif" la dérange, estimant qu'il serait préférable, dans un premier temps, d'ouvrir cette rencontre à l'ensemble des commerçants et artisans locaux, afin que tous puissent s'exprimer librement, avant d'envisager une sélection plus restreinte pour une éventuelle suite des travaux.

M. A. Kurth, conseiller municipal : retient l'idée proposée par M^{me} Känel.

M^{me} C. Känel, FOR : demande, de ce fait, si elle a la possibilité d'amender son postulat.

M. V. Carbone, chancelier municipal : répond que, en tant que dépositaire du postulat, M^{me} Känel est la seule autorisée à en modifier le contenu. Il précise qu'elle peut également formuler une proposition complémentaire venant s'ajouter à son postulat initial.

M^{me} C. Känel, FOR : ajoute à son postulat la tenue d'une séance consultative ouverte à l'ensemble des commerçants et artisans locaux, afin de leur permettre de s'exprimer sur leurs besoins et attentes. Elle précise ensuite que, dans son postulat, elle avait ajouté un texte après la signature de son intervention parlementaire,

au verso de son document original, dont elle lit le contenu, à savoir : « Plusieurs axes d'amélioration sont possibles et le Conseil municipal évaluera lesquels sont les plus appropriés, en consultation avec les divers commerçants locaux. Certaines idées indicatives sont listées ci-après : soutenir dans les mesures administratives communales (simplifier et non pas rigidifier), rabais sur certains services communaux (taxe déchets ou autre), zone piétonne (élargissement des horaires de livraison jusqu'à midi et création de place ou vignette dépose-minute, pas d'amende aux livreurs et clients proches de leur véhicule, etc.), renforcement des actions publicitaires dédiées aux citoyens (affiches, courrier aux habitants), offres en ligne sur le site de la Commune (contacts et commandes), incitations financières à l'installation de petits commerces (bons Ouh!), tenir compte et favoriser les nouvelles formes de travail (espace coworking, multi-épicerie), courrier d'informations aux petits indépendants avec les aides diverses à leur disposition (offertes par le canton de Berne, EasyGov.swiss, etc.). »

M^{me} A. Torres, PSN : souligne que, consommer local ne doit pas se limiter à un simple slogan, mais constitue un choix concret favorisant la création d'emplois durables et le renforcement du tissu social. Elle indique que le Parti socialiste prend acte de l'engagement de la Commune d'organiser une rencontre avec les commerçants locaux d'ici la fin de l'année. Elle affirme que le Parti socialiste neuvevillois partage cette volonté de dialogue, tout en invitant la Municipalité à préciser le public cible, la planification et la coordination de cette stratégie, relevant que le parti demeure quelque peu sceptique quant à la concrétisation effective de ce postulat.

M^{me} S. Mamie, Les Verts : « Le Parti Les Verts propose l'acceptation de ce postulat. »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : à l'unanimité, le Conseil général approuve ce postulat.

14. Position CM et décision CG sur le postulat PLR (R. Gurtner) « Agrandissement/restructuration des vestiaires de foot à St-Joux » (A. Kurth/A. Binggeli)

Position du Conseil municipal : « Le football féminin connaît un essor sans précédent en Suisse, porté notamment par l'organisation du Championnat d'Europe sur notre territoire, qui a rencontré un succès retentissant. Le FC La Neuveville, fort de ses 220 membres, est un pilier de la vie sportive régionale. Il bénéficiera sans doute à court, moyen et long terme de cet engouement croissant pour le football féminin, en renforçant son rôle dans la promotion du sport et l'inclusion. Le bâtiment actuel, comprenant les vestiaires et la buvette, date des années 1980. Il ne répond malheureusement plus aux exigences contemporaines, tant en termes de fonctionnalité que d'inclusivité. Les problématiques soulevées dans le postulat – manque d'espace, équipements vétustes, absence d'adaptation aux équipes mixtes, accessibilité réduite et faible performance énergétique – sont pleinement reconnues. Les solutions proposées dans le postulat ont été examinées avec attention. Toutefois, la configuration actuelle du bâtiment rend toute modification structurelle particulièrement complexe, voire irréalisable. La structure existante ne permet pas une adaptation suffisante sans interventions majeures, qui seraient incompatibles avec les contraintes du site. Une solution à court terme ne peut être envisagée. Le site étant situé en zone protégée, toute intervention nécessite une réflexion approfondie, en concertation avec les autorités compétentes et les acteurs locaux. Il est impératif de prendre le temps nécessaire pour élaborer une solution durable, adaptée aux besoins actuels et futurs du club, tout en respectant les spécificités du site. Nous reviendrons sur ce sujet ces prochains mois, après avoir vérifié et quantifié les possibles options et leur faisabilité. Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal propose l'approbation du postulat. »

M. A. Binggeli, conseiller municipal : « Nous sommes en contact avec la présidente du FCLNL qui va vérifier si l'équipe féminine va se pérenniser ou pas. Si c'est le cas, la solution sera de créer des créneaux horaires pendant lesquels l'équipe féminine serait seule à utiliser les vestiaires, permettant ainsi de ne pas se retrouver avec les problèmes de mixité

évoqués. A noter qu'à Lamboing, des vestiaires séparés vont être aménagés, ce qui donnerait une solution au club de football. Comme indiqué dans le message, nous reviendrons sur ce sujet ces prochains mois après avoir vérifié les options envisageables. » Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M^{me} R. Gurtner, PLR : remercie le Conseil municipal pour son message et se réjouit de la perspective de trouver prochainement une solution pour les femmes et les filles footballeuses. Elle relève toutefois que la question des créneaux horaires risque de poser certaines difficultés, dans la mesure où les équipes sont souvent mixtes, composées d'une ou deux filles, et estime qu'il ne sera sans doute pas possible de réserver des créneaux strictement distincts.

M. J.-C. Zuberbühler, Les Verts : soutient ce postulat, au nom du Parti Les Verts, et se réjouit de découvrir le projet de restructuration des vestiaires.

M^{me} C. Brazier, PSN : « Le Parti socialiste de La Neuveville considère indispensable la restructuration des vestiaires de St-Joux. Il est de notre responsabilité collective de garantir une pratique sportive qui est inclusive et accessible à toutes et tous, sans exception. Nous recommandons d'accepter ce postulat. »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : à l'unanimité, le Conseil général approuve ce postulat.

15. Position CM et décision CG sur le postulat PLR (K. Aeschlimann-Blaser) « Demande d'une réévaluation du système de subventionnement sport, loisirs et culture » (A. Binggeli)

Position du Conseil municipal : « Nous remercions M^{me} Karin Aeschlimann-Blaser d'avoir élaboré ce postulat concernant le système de subventionnement de la commission des loisirs. En effet, la gestion des diverses subventions octroyées par la commission des loisirs durant l'année comptable n'est pas toujours simple et, malgré plusieurs tentatives d'amélioration ces dernières années, des progrès restent possibles. Le service des loisirs va s'atteler à mettre en place un système qui comprendra une liste claire des budgets disponibles et de la consommation déjà effectuée, incluant les subventions récurrentes et/ou déjà budgétées, afin de disposer d'une vision exacte des montants restants par poste. Cette liste sera systématiquement actualisée et mise à disposition des commissaires avec l'ordre du jour de chaque séance de la commission. Elle inclura une éventuelle modification du libellé de certains comptes, afin de les harmoniser davantage avec la réalité du terrain ainsi qu'une matrice de référence répertoriant les types de demandes connues (sport, culture, loisirs), en s'appuyant sur les subventions octroyées ces dernières années. Cette adaptation des outils de la commission devrait permettre une meilleure vision globale ainsi qu'une plus grande lisibilité de la situation. Le Conseil municipal propose ainsi au Conseil général d'approuver le postulat. »

M. A. Binggeli, conseiller municipal : indique que l'objectif est de pouvoir entamer l'année 2026 avec la commission en utilisant les nouveaux outils adaptés au système de subventionnement du sport, des loisirs et de la culture. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M^{me} K. Aeschlimann-Blaser, PLR : se réjouit des futures décisions qui seront prises au sein de la Commission des loisirs, estimant qu'elles seront davantage structurées, offrant ainsi plus de visibilité et d'équité. Elle souligne que cette amélioration sera rendue possible grâce à l'adaptation des outils dans le cadre du système de subventionnement du sport, des loisirs et de la culture.

M^{me} C. Wingo, PSN : « Le Parti socialiste de La Neuveville admet comme il l'avait déjà demandé dans sa motion précédente l'importance de garantir la pertinence des informations déposées lors des demandes de subvention ainsi que l'équilibre du financement culturel. Néanmoins, nous craignons que l'approche trop rigide de ce postulat ne mette en péril la créativité qui doit rester au cœur du

développement de l'offre sportive et culturelle. Le Parti socialiste de La Neuveville valide les éléments constructifs dans la réponse de M. Binggeli, mais refuse d'acquiescer face à la rhétorique alarmiste utilisée dans le postulat initial et tient à rappeler que les membres de la commission sont justement les garants de l'octroi des subventions. »

M^{me} K. Aeschlimann-Blaser, PLR : indique ne pas avoir l'impression que la mise en place d'une structure viendra restreindre la prise de décision. Elle précise qu'il s'agit avant tout d'établir un cadre flexible permettant une certaine marge de manœuvre et que cela n'empêchera en aucun cas l'octroi de subventions.

M. D. Althaus, FOR : relève qu'il manque actuellement une vision d'ensemble et une transparence suffisante concernant certaines subventions allouées de manière pluriannuelle. Il estime qu'il s'agit d'un aspect important sur lequel la commission doit se pencher davantage, car disposer d'une vue d'ensemble permettra à la commission de mieux cibler son action. Il précise que l'objectif n'est pas de réduire ou de supprimer des subventions, mais de mieux les gérer et de structurer leur attribution. Il rappelle que ces soutiens sont essentiels pour garantir la diversité culturelle, musicale et sportive de la cité et qu'un suivi financier plus global permettra à la commission de renforcer la cohérence et la bonne gestion des budgets disponibles. Il conclut en indiquant que le groupe Forum recommande d'accepter ce postulat.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : par 28 voix positives et 3 abstentions, le Conseil général approuve ce postulat.

16. Rapport CM en réponse au postulat PLR (L. Burkhalter) « Eclairage public à La Neuveville » (A. Louis)

Rapport du Conseil municipal : « Lors de la séance du Conseil général du 26 mars 2025, le Parti Libéral Radical a déposé un postulat demandant d'étudier la possibilité de réintroduire l'éclairage public dans nos rues durant le weekend. Le Conseil municipal a proposé d'étudier les points suivants : la faisabilité technique, l'évaluation de la consommation électrique supplémentaire, la situation dans la région, la problématique de l'insécurité, l'impact sur la stratégie énergétique cantonale, la pollution lumineuse. Aujourd'hui, l'éclairage nocturne s'éteint de 00h30 à 05h00. La luminosité, quant à elle, varie afin de réduire la consommation électrique. A noter que l'éclairage de la route cantonale et des passages pour piétons reste allumé toute la nuit. Lors de sa séance 16 octobre 2023, le Conseil municipal a validé la pérennisation de l'horaire d'extinction de l'éclairage public. En 2021, la consommation s'élevait à 314'764 kWh. En 2024, grâce au passage aux LED ainsi qu'à la réduction et à l'extinction partielle de l'éclairage public, elle a été ramenée à 156'691 kWh, soit une diminution de 50,22%. Le SELN confirme qu'il est techniquement possible de laisser l'éclairage public allumé jusqu'à 03h00 ou au-delà, les nuits de vendredi et samedi. Selon une évaluation, le maintien de l'éclairage public, allumé les nuits de vendredi et samedi jusqu'à 03h00, représentera une augmentation annuelle d'environ 8'120 kWh, soit près de 5 % par rapport à la consommation de 2024. Selon le site du Parc Chasseral, "Sur le territoire du Parc, 24 des 31 communes pratiquent l'extinction nocturne, complètement (19) ou partiellement (5) : Corgémont, Cormoret, Cortébert, Courtelary, Enges, Evillard-Macolin (Evillard seulement), La Neuveville, Lignières, Lovresse, Nods, Orvin (partiellement), Péry-La Heutte, Plateau de Diesse, Reconvilier (partiellement), Renan, Romont, Saint-Imier, Sauge (partiellement), Sonvilier, Tavannes, Tramelan, Twann-Tüscherz (partiellement), Val-de-Ruz et Villeret. La Commune de Sonceboz-Sombeval réduit son éclairage nocturne et celle de Mont-Tramelan ne dispose pas d'éclairage public." A noter que les principales villes de tailles similaires à la nôtre pratiquent toutes l'extinction de l'éclairage nocturne (St-Imier, Tramelan, Tavannes, Val-de-Ruz, ...). Le Conseil municipal a pris en compte le sentiment d'insécurité qui peut être généré par cette extinction nocturne, même s'il n'est pas lié à des paramètres objectifs. Ces économies d'énergie pouvaient actuellement être valorisées par le SELN dans le cadre des mesures prévues par la stratégie

énergétique cantonale auprès de l'Office fédéral de l'énergie. La suppression de l'extinction nocturne, même partielle, péjorera nos résultats. Chaque année, la pollution lumineuse augmente d'environ 6 % dans le monde, perturbant de nombreuses espèces animales et végétales. Il faut aussi savoir que, à long terme, le manque d'obscurité a des répercussions sur la santé humaine, en affectant la production de mélatonine et en provoquant des troubles du sommeil. C'est pourquoi le Conseil municipal n'entrera plus en matière pour allonger la durée d'éclairage considérant que la proposition retenue est compatible avec un sentiment satisfaisant de sécurité. Dès le 1er octobre 2025, l'éclairage sera éteint à 3 heures du matin les nuits des vendredis et des samedis.»

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

17. Réponse à l'interpellation Les Vert-e-s (R. Mamie) « Consultation du plan vélo » (Conseil municipal)

Réponse du Conseil municipal: « Tout d'abord, le Conseil municipal souhaite préciser que, contrairement à ce qu'indique le texte de l'interpellateur, aucune demande formelle n'a jamais été adressée officiellement à l'administration communale concernant la consultation du plan vélo. Les questions simples ne sauraient être considérées comme des demandes formelles. Le 26 mars 2025, l'interpellateur avait déposé la question simple suivante: "Le plan vélo demandé et réalisé lors de la précédente législature est-il disponible pour consultation par les conseillers généraux, voire par la population?". Le maire avait alors répondu que le plan vélo constituait à ce moment-là un document de travail, devant encore faire l'objet d'analyses en collaboration avec d'autres institutions, notamment le canton de Berne et son organe de Police. Il avait précisé que le document était encore en cours d'élaboration et exprimé l'espoir de pouvoir présenter prochainement les mesures retenues par le Conseil municipal. Les dossiers en cours d'élaboration sont présentés par l'autorité compétente une fois les travaux achevés. L'approbation du plan vélo relève de la compétence du Conseil municipal. À ce titre, le responsable du département de la gestion du territoire, M. Christian Ferrier, conseiller municipal, indiquait dans ses communications du 18 juin 2025 que le plan vélo, approuvé par le Conseil municipal, serait présenté prochainement au Conseil général. Cette annonce a été tenue puisque le plan figure à l'ordre du jour de la séance du Législatif communal du 24 septembre 2025. Il convient également de souligner qu'un réseau cyclable ne peut pas être développé de manière isolée par une commune: agir "dans son coin" serait contre-productif. Les aménagements des voies cyclables doivent au contraire s'intégrer dans une planification cohérente et interconnectée, notamment avec celle du canton de Berne, qui élabore actuellement une planification cantonale en matière de voies cyclables. Dans un souci de coordination et afin d'éviter des mesures fragmentées ou redondantes, le Conseil municipal attend donc la planification cantonale, afin d'optimiser et d'harmoniser ses propres actions avec les stratégies supérieures, auxquelles la Commune devra in fine obligatoirement se conformer. L'Exécutif communal agit ainsi en parfaite conformité avec la Loi sur l'information et l'aide aux médias du canton de Berne. »

M. L. Longo, maire: n'a rien à ajouter au message du Conseil municipal.

M. A. Gutmann, UDC, président: demande à l'interpellateur s'il est satisfait.

M. R. Mamie, Les Verts: indique ne pas pouvoir se déclarer satisfait de la réponse du Conseil municipal à son interpellation, estimant qu'il a été mal compris ou que la formulation de sa question n'a peut-être pas été suffisamment claire. Il précise que sa demande portait avant tout sur les modalités d'accès aux documents, en particulier ceux relatifs à la consultation du plan vélo, et qu'il souhaitait savoir comment obtenir la présentation dudit plan. Il considère cette demande parfaitement légitime de la part du Législatif et regrette que le Conseil municipal n'ait apporté aucune réponse à ce sujet.

Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil municipal.

18. Interventions parlementaires et développements

Il est donné lecture des interventions déposées ce soir, dont les titres figurent ci-après. Elles font partie intégrante du procès-verbal.

- Motion Les Verts (S. Mamie) « Carte journalière CFF dégriffée Commune »
- Postulat PLR (P. Morand) « Incivilités à la déchetterie »
- Postulat Les Verts (R. Mamie) « Plan biodiversité à La Neuveville »
- Interpellation Les Verts (R. Mamie) « Circulation automobile à St-Joux »

Développement:

- Motion Les Verts (S. Mamie) « Carte journalière CFF dégriffée Commune »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Postulat PLR (P. Morand) « Incivilités à la déchetterie »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Postulat Les Verts (R. Mamie) « Plan biodiversité à La Neuveville »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Interpellation Les Verts (R. Mamie) « Circulation automobile à St-Joux »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

19. Questions simples et traitement

M. P. Morand, PLR: « Les barrières de sécurité sur le chemin de la cascade et à proximité du lac des Fées ont été, à certains endroits, fortement endommagées par la chute d'arbres. Dans deux secteurs, dont un particulièrement dangereux, il y a actuellement de la rubalise qui sert de garde-fou en lieu et place de la barrière. Est-il prévu, avant qu'un grave accident ne se produise, de sécuriser correctement et aux normes d'aujourd'hui ces accès ouverts au public? »

M. L. Longo, maire: informe que, suite aux importants orages, le service de la voirie est intervenu durant plusieurs semaines afin de réhabiliter ces chemins. Les infrastructures endommagées ont déjà été remplacées ou sont en cours de remplacement. Il précise qu'il sensibilisera le service concerné à finaliser les travaux encore en suspens, au plus tard avant le retour de la belle saison printanière, tout en espérant que ceux-ci puissent être achevés d'ici la fin de l'année.

M^{me} C. Känel, FOR: « Ces derniers temps, Forum neuvevillois s'est intéressé de près au thème de la cybercriminalité. L'Office fédéral de la cybersécurité est le centre de compétences de la Confédération et sa principale tâche consiste à rendre la Suisse plus sûre dans le cyberspace. A cette fin, le site Internet OFCS regorge d'informations utiles tant pour les administrations communales que pour le grand public. On y trouve notamment des rapports hebdomadaires très instructifs sur les nouveaux cyber incidents (fausse menace de tueur à gage, faux e-mails de recouvrement, faux sms de contravention, etc.). Serait-il envisageable d'adapter le site Internet de la Commune pour ajouter une rubrique Cybersécurité avec la référence du site de l'OFCS (<http://www.ncsc.admin.ch>), afin de mieux informer la population neuvevilloise et d'augmenter sa sécurité dans l'espace numérique? »

M. L. Longo, maire: se tourne vers MM. A. Kurth et D. Honsberger, pour voir si un lien pourrait être inséré sur le site Internet communal. Il remercie ensuite M^{me} C. Känel de sa proposition et précise que cette solution est envisageable.

20. Communications

M. A. Gutmann, UDC, président: rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 3 décembre 2025 à 18h30 et sera suivie par le souper de Noël dont le lieu est encore à définir. Cette information sera communiquée aux membres en temps voulu.

La séance est levée à 21h05

Au Nom Du Conseil Général

Le président: A. Gutmann

L'adjointe au chancelier: S. Wahlen

Conseil Général du 24 septembre 2025



Motion

Carte journalière CFF dégriffée Commune

Résumé:

Les administrations communales ont la possibilité de proposer aux citoyennes et citoyens des cartes journalières CFF dégriffées. La présente motion demande que ce service soit à nouveau proposé à La Neuveville.

Développement:

Une carte journalière CFF avantageuse a été longtemps proposée par la commune aux habitants de La Neuveville. Suite à un changement de procédure des CFF, notre administration communale a renoncé à offrir ce service aux citoyennes et citoyens.

Renseignements pris sur le site des CFF, il se trouve que la carte vendue par les Communes est plus avantageuse, que celle dégriffée proposée individuellement. Les écarts se montent de 9 à 31 francs pour une carte au tarif entier et de 5 à 15 francs pour une carte avec un abonnement demi-tarif.

Ce service de vente de cartes journalières communales est donc avantageux pour les usagers et encourage les citoyens et les citoyennes à utiliser davantage les transports publics.

Par cette motion, nous demandons la réintroduction de ce service dans notre Commune.

Pour le parti des VERT-E-S de La Neuveville

Sabine Mamie

Municipalité de La Neuveville	
Reçu	22 SEP. 2025
Transmis à	
ADM	ECO
SECU	GEN
INF	LOI
SEC	BOC
AVS	CAJ
PH	TAX
CM	☒



Un plan biodiversité, c'est investir dans notre cadre de vie, notre patrimoine naturel et l'attractivité de La Neuveville.

C'est un projet réaliste, maîtrisé et fédérateur, qui s'appuie sur l'expérience d'autres communes et sur nos propres atouts.

Pour les Vert-e-s La Neuveville
Richard Mamie



des écosystèmes. Un plan biodiversité offrirait un cadre clair et cohérent pour guider ces efforts.

De nombreuses communes comparables à La Neuveville – comme Delémont, Orbe, Bienne ou Meyrin, mais aussi Porrentruy, Rolle ou Yverdon – ont déjà franchi le pas. Elles montrent qu'un plan biodiversité est réaliste et réalisable avec des moyens adaptés aux réalités locales.

Les priorités d'un plan pourraient être :

1. **Protéger et valoriser le patrimoine naturel existant**, éviter sa disparition, sa fragmentation et améliorer sa qualité écologique
2. **Relier les milieux** pour faciliter les déplacements de la faune et favoriser la diversité des espèces
3. **Investir de manière ciblée** pour maximiser l'impact écologique
4. **Mobiliser les financements externes**
5. **Impliquer la population et les acteurs locaux** pour un suivi et une appropriation durables

Le parti des Verts-es de La Neuveville propose d'examiner l'opportunité et la faisabilité d'élaborer un plan biodiversité pour le territoire communal et à présenter un rapport au Conseil général.

Ce plan devra :

1. mettre en évidence les particularités de La Neuveville ;
2. établir un état des lieux ;
3. fixer des objectifs adaptés et mesurables ;
4. définir des mesures planifiées et budgétées ;
5. intégrer la biodiversité dans l'aménagement et la gestion communale ;
6. prévoir un dispositif de suivi et de communication ;
7. considérer l'adhésion au programme « Commune OuVerte » de Pro Natura

PLR
Les Libéraux-Radicaux

PLR Les Libéraux-Radicaux
Fraction du Conseil Général
CH-2520 La Neuveville



Conseil général du 24 Septembre 2025

POSTULAT

TITRE

Incivilités à la déchetterie

Résumé

Le Parti Libéral Radical suggère au Conseil municipal d'étudier et de trouver un moyen efficace qui pourrait être mis en place afin de décourager les incivilités dans et autour du périmètre de la déchetterie en dehors des heures d'ouverture de celle-ci.

Développement

Cela fait plusieurs temps maintenant que des personnes déposent des déchets soit devant la porte d'entrée de la déchetterie soit ils balancent carrément leurs déchets dans l'enceinte de la déchetterie en dehors des heures d'ouverture.

Cet état de fait doit cesser et les contrevenants doivent être poursuivis et punis.

Actuellement, c'est aux employés de la déchetterie que revient la tâche de trier et de ranger ces dépôts sauvages à chaque ouverture de la déchetterie.

La Neuveville, le 24.09.2025

Pour le PLRLN

Patrick Morand
Membre du Conseil général

FDP
Die Liberalen

PLR
Liberali

PLD
Ils Libéraux



Conseil général du 24 septembre 2025

Interpellation

*Circulation automobile à St-Joux *

Introduction

La belle saison d'été est derrière nous. Comme chaque année la zone de St-Joux a accueilli un grand nombre de baigneurs, sportifs, piqueurs et amateurs de bain de soleil. Comme beaucoup l'auteur de l'interpellation en a largement profité. Toutefois lors des grandes journées d'affluence il a constaté, avec d'autres personnes, que le problème de la circulation et le parage des automobiles à St-Joux restaient problématiques

Développement et questions

L'auteur de l'interpellation a constaté des voitures parkées sur le gazon près de la buvette, d'autres circulant à vive allure le long des terrains de football. A l'est de la zone de St-Joux il a constaté beaucoup de voitures parkées hors places de stationnement de la Gravière, notamment le long du chemin de St-Joux en direction de Bienne, ceci jusqu'au pied de l'antenne de téléphonie mobile.

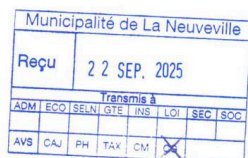
Des automobilistes semblent avoir trouvé des solutions pratiques et économiques pour parquer à St-Joux en y accédant par l'est. Les contrôles y paraissent rares. En corollaire à cette situation, le long des Larrus, route pourtant interdite à la circulation, le trafic en est densifié d'autant.

La question :

- La municipalité a-t-elle un plan pour réguler la circulation et le parage des voitures à l'horizon de la « belle » saison 2026 et des manifestations qui s'y dérouleront vraisemblablement ?

Pour les VERT-ES La Neuveville

Richard Marnie



Municipalité de La Neuveville									
Reçu		22 SEP. 2025							
Transmis à									
ADM	ECO	SELN	GTE	INS	LOI	SEC	SOC		
AVS	CAJ	PH							
Conseil Général									

Conseil général du 24 septembre 2025

Postulat

Plan biodiversité à La Neuveville

Résumé

Le présent postulat demande au CM d'étudier la mise en œuvre d'une étude d'élaboration d'un plan biodiversité de La Commune.

Développement

La lecture du plan de législation 2025-2028 informe de l'intention des autorités de se préoccuper de la biodiversité sur le territoire communal. Le présent postulat s'inspire des intentions du CM.

La Neuveville est un lieu unique : implantée au pied sud du Jura et bordée par le lac de Bienne, la commune bénéficie d'une situation exceptionnelle, d'un climat chaud et ensoleillé amplifié par l'effet de réservoir thermique du lac. Ce contexte favorise le développement de milieux rares, tels que la Garide à chénaie buissonnante, et abrite une flore et une petite faune comprenant des espèces d'affinité méditerranéenne. Forêts, prairies sèches riches en espèces, coteaux viticoles, combes, sources et ruisseaux, haies et zones lacustres composent un patrimoine naturel d'une grande diversité, qui façonne la singularité de notre territoire, contribue à notre qualité de vie, renforce notre attractivité et alimente une identité locale.

Mais ces atouts sont fragiles. Comme ailleurs en Suisse, nos milieux naturels subissent des pressions croissantes : urbanisation et artificialisation des sols, fragmentation des habitats, banalisation paysagère, perte de connectivité écologique, disparition de pratiques favorables à la biodiversité, introduction et expansion d'espèces invasives. Le changement climatique accentue encore ces tensions. Sans vision coordonnée et actions ciblées, les efforts resteront dispersés et nombre d'opportunités de préservation et de valorisation se perdront.

Nous avons déjà beaucoup mais nous pouvons faire mieux : relier les milieux, entretenir les richesses existantes, combler les manques, renforcer la résilience



Plateau de Diesse

La Chaîne 2 | 2515 Prêles
www.leplateaudediesse.ch

Horaires 2025 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU JEUDI DE 8H À 11H30 ET DE 13H30 À 16H
VENDREDI DE 8H À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 12h	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:
Adresse postale: Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail: info@leplateaudediesse.ch
Téléphone: 032 315 70 70
Site internet: www.leplateaudediesse.ch

En 2025, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
Lundi	22.12.25	02.01.26	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 – 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts

Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Lors d'un dépôt payant, nous acceptons le paiement cash uniquement.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 3^e trimestre 2025

Stationnements

Diesse: Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h et 12h

Prêles: A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h30 et 14h30

Lamboing: A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h45 et 15h45

25 octobre, 8 novembre, 22 novembre, 6 décembre
L'administration communale

Avis de construction

Requérant: M^{me} Gabriela Kaufmann, Les Moulins 7, 2516 Lamboing

Auteur du projet: M^{me} Gabriela Kaufmann, Lamboing

Propriétaire foncier: M^{me} Gabriela Kaufmann, Lamboing

Projet: Construction d'un petit local pour boiler supplémentaire, parcelle N° 2310, Les Moulins 7 village de Lamboing

Zone: mixte A, ensemble bâti B

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, **soit du 17 octobre au 16 novembre 2025**. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 17 octobre 2025

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant: M. Joël Racine, La Rouette 6, 2516 Lamboing

Auteur du projet: Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Propriétaire foncier: M. Joël Racine, Lamboing

Projet: Installation de panneaux photovoltaïques sur un pan de toit, parcelle N° 2189, La Rouette 6, village de Lamboing

Zone: mixte A, bâtiment digne de protection, objet C, ensemble bâti A

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, **soit du 17 octobre au 16 novembre 2025**. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 17 octobre 2025

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant: Muwax SA, Rue du Chasseral 12, 2515 Prêles

Auteur du projet: Clément Architecte, Rue de l'Eau 42, 2502 Bienne

Propriétaire foncier: Muwax SA, Prêles

Projet: Construction de deux maisons mitoyennes et d'un couvert à voitures, Rue du Chasseral 10, 10a et 10b, parcelle 2076, village de Prêles

Zone: H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, **soit du 24 octobre au 23 novembre 2025**. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 24 octobre 2025

Secrétariat communal

Les sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse recrute!

Tu cherches à t'investir dans une activité essentielle à notre société? Une aventure passionnante, faite de camaraderie, de solidarité et de courage? Tu es majeur-e et en bonne santé?

Les sapeurs-pompiers du Jura bernois organisent conjointement une soirée de recrutement qui aura lieu le **27 octobre 2025, à 19h30**. Pour les habitants du plateau de Diesse, retrouvez-nous à notre nouveau hangar (Rte de Lamboing 34 à Diesse) afin de découvrir notre travail, échanger avec nous et poser toutes les questions que tu souhaites.

Fais de ton rêve une réalité et rejoins-nous pour accomplir toutes sortes de missions:

lutte contre le feu, pollution, sauvetage, et bien d'autres. Notre travail est d'une grande diversité. Viens avec tes compétences et tes qualités personnelles, homme ou femme, chacun a sa place. Nous nous réjouissons de faire ta connaissance.

Foire de Diesse

Lundi 27 octobre 2025

Vêtements, bijoux, machines agricoles, gourmandises...

Dès 9h, venez découvrir de nombreux producteurs, commerçants et artisans!

Restauration

Dès 9h

Pains et pâtisseries

Gourmandises

Les dames de la Vulg

Classes de 11H

A Midi

Jambon, Gratin & salade (20.-) Centre équestre

Dès 17h Pizza (17.-)

Sapori Passioni

Animations

De 9h à 17h

Trampoline

De 10h à 12h

Grimages

De 10h30 à 11h

Tour en poneys

De 11h à 13h

Initiation aux graffitis

De 14h à 15h

Tour en poneys

De 14h30 à 17h

Match aux cartes

Rencontre des aînés de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Pour ce mois de novembre, un après-midi danse en douceur intitulé: Petites histoires de fleurs en musique et en mouvement, est prévu, regroupant tous les aînés de la commune. Celui-ci aura lieu le:

Mercredi 5 novembre 2025 à 15 heures
Au Battoir de Diesse

Afin de pouvoir organiser cette animation au mieux, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire **jusqu'au vendredi 31 octobre au plus tard**.

Les personnes du Plateau de Diesse qui auraient besoin d'un transport peuvent le signifier au moment de leur inscription.

Vous pouvez vous inscrire:

- Par téléphone: 032/ 315 70 70

- Par email: info@leplateaudediesse.ch

- Au guichet de la commune

- Par courrier: La Chaîne 2, 2515 Prêles

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au **service de transport de la Croix-Rouge** (réservation du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 au N° **032 489 10 03**).

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant du mois d'octobre.

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Factures de fin d'année

Toutes les personnes ayant des factures à faire valoir auprès de la commune sont priées de les faire parvenir à l'administration communale **d'ici au 7 novembre 2025**.

L'administration communale

Recommandations pour le service hivernal

Le Conseil communal en appelle à l'obligeance de tous les automobilistes de la commune. Les propriétaires de voitures sont priés de ne pas stationner leurs véhicules sur la voie publique (routes, places communales et trottoirs), ni

devant les déchetteries vertes et le hangar des pompiers.

En cas de stationnement intempestif sur la chaussée, la commune se réserve le droit de procéder à l'enlèvement du véhicule fautif au frais de son propriétaire.

Le Conseil communal compte sur la bonne volonté des personnes concernées et espère que cet appel sera entendu.

Il fait également appel à la tolérance des citoyennes et citoyens en cas de fortes chutes de neige envers le personnel responsable du déneigement qui fait tout son possible pour offrir les meilleures conditions de déblaiement des chaussées et des trottoirs.

Loi cantonale sur les routes (LR, RSB 732.11):

Art. 74 - Obligation de tolérer

- ¹ Les bordiers doivent tolérer les interventions découlant
 - a de mesures pour la construction et l'entretien de la route lorsque le refus de ces interventions occasionnerait des dépenses disproportionnées;
 - b de mesures visant à écarter des dangers immédiats; (...)

Art. 40 - Standard d'entretien

- 1 L'entretien des routes cantonales comprend l'entretien courant et le gros entretien.
- 2 L'entretien se fait dans le respect de l'environnement et de façon économique.
- 3 Le service d'hiver ne comprend pas le maintien des accès latéraux à la route ni l'évacuation de la neige.

Ordonnance cantonale sur les routes (OR, RSB 732.111.1):

Art. 55 - Constructions et installations le long des routes publiques

- ¹ Les bâtiments et les installations situés le long des routes publiques doivent être réalisés de manière à résister à la pression sur le sol et aux sollicitations exercées par le trafic et par les activités d'entretien de la route, notamment le service hivernal.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre collaboration.

L'administration communale

Votations fédérales

Dimanche 30 novembre 2025

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche 30 novembre au bureau de vote de 10 h à 12 h.**

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au **samedi 20 h.**

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance, mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

Attention:

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte!

2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.

Présidence: M^{me} Anne Pasquiou-Caccioppoli

Administration: M^{me} Mélanie Kiener

Bureau de vote

Dimanche 30 novembre 2025 de 9h45 à 12h

Membres: M^{me} Pamela Löffel

M. Julien Lehmann

Suppléante: M^{me} Liane Messerli Jucker

Bureau de dépouillement

Dimanche 30 novembre 2025 à 9h30

Membres: M. Jérôme Meixenberger
M^{me} Valentine Menétrey
M^{me} Ermina Medar Jeanbourquin
M^{me} Valentina Messer
M^{me} Ghislaine Meier
Suppléants: M^{me} Juliane Maurer
M. Clément Miazza
M. Guillaume Monnerat

L'administration communale

Commune Mixte de Plateau de Diesse

Aux ayants droit de vote en matière communale

Convocation

à l'Assemblée communale du **jeudi 20 novembre 2025 à 19h30, à la Salle du Battoir à Diesse**

Ordre du jour

1. Approbation du transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier de l'immeuble Route de Diesse 2 à Lamboing (ancienne école de Lamboing)

a) Présentation du dossier

b) Approbation du transfert de l'immeuble du patrimoine administratif au patrimoine financier pour la valeur comptable résiduelle de CHF 1.00 au 31.12.2024

2. Approbation du transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier de l'immeuble Route de Nods 2 à Diesse (ancienne école de Diesse)

a) Présentation du dossier

b) Approbation du transfert de l'immeuble du patrimoine administratif au patrimoine financier pour la valeur comptable résiduelle de CHF 170'258.00 au 31.12.2024

3. Approbation de la vente du terrain de la Groisière, parcelle 1016 du ban de Diesse, chemin de La Groisière (4430 m² à CHF 265.00 / m²)

a) Présentation du dossier

b) Approbation de la vente du terrain de la Groisière, parcelle 1016 du ban de Diesse, chemin de La Groisière

c) Délégation de la compétence au Conseil communal pour la conclusion du contrat de vente du terrain de la Groisière, parcelle 1016 du ban de Diesse

4. Approbation de la vente de l'immeuble de l'ancienne EJC, parcelle 2015 du ban de Lamboing, rte de Diesse 9 (expertise du prix à CHF 575'000.00)

a) Présentation du dossier

b) Approbation du transfert de l'immeuble du patrimoine administratif au patrimoine financier pour la valeur comptable résiduelle de CHF 36'369.00 au 31.12.2024

c) Approbation de la vente de l'immeuble de l'ancienne EJC, parcelle 2015 du ban de Lamboing, rte de Diesse 9

d) Délégation de la compétence au Conseil communal pour la conclusion du contrat de vente de l'immeuble de l'ancienne EJC, parcelle 2015 du ban de Lamboing, rte de Diesse 9

5. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 1'950'000.00 pour le réaménagement de la route cantonale sortie Nord - Ouest, Prêles (sécurité du chemin d'école), participation communale de CHF 280'000.00 (conduites eaux usées, eau potable et aménagement routes communales)

a) Présentation du dossier

b) Approbation du crédit d'engagement de CHF 1'950'000.00 pour le réaménagement de la route cantonale sortie Nord - Ouest, Prêles (sécurité du chemin d'école), participation communale de CHF 280'000.00

6. Informations du Conseil communal

7. Divers et imprévus

Informations:

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal 30 jours avant l'Assemblée communale appelée à en délibérer, soit du 17 octobre au 20 novembre 2025 et accessibles durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet

http://www.leplateaudiedesse.ch/la_commune/assemblees_communales.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale:

Un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée communale et contre un acte législatif communal. Un recours doit être remis en 2 exemplaires. Il doit comprendre des conclusions, indiquer des faits et moyens de preuve, être motivé et signé. Les moyens de preuve à disposition doivent être joints (art. 32 LPJA).

Prêles, le 17 octobre 2025



**L'autonomie au quotidien,
aussi grâce à vos dons:**
CP 10-3122-5. ucba.ch

UCBAVEUGLES

Union centrale suisse pour
le bien des aveugles

**Nods**Place du Village 5 | 2518 Nods
www.nods.ch**Horaire de la déchetterie**

Vous pouvez consulter l'horaire de la déchetterie sur le calendrier que chaque ménage a reçu ou par le biais du site internet (Officiel-Déchetterie-Memodéchets-Nods) ou encore au moyen de l'application « MEMODéchets » téléchargeable dans l'App Store ou sur Google Play

Avis de construction

Requérants : Véronique et Georges-André Rollier, Route de Diesse 12, 2518 Nods

Auteur du projet : Viret Architectes SA, Martial Viret, Wasserstrasse 1a, 2555 Brugg BE

Propriétaires fonciers/foncières : Véronique et Georges-André Rollier, Route de Diesse 12, 2518 Nods

Projet : Mise en place d'une pergola devant la véranda sur RF 2211 du ban de Nods, Route de Diesse 12

Zone : Zone Village ancien (VA)

Dérégulation : Aucune

Dimensions : Suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau du canton (www.be.ch/ebau).

Le délai d'opposition est de **30 jours à compter de la date de la première publication**. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 17.10.2025

Administration communale

Commune mixte de Nods**Mesures à respecter afin de faciliter le déneigement**

Aux portes de l'hiver, nous rappelons à chacun que le stationnement de tout véhicule sur la voie publique durant la période hivernale est interdit.

D'autre part, nous prions les propriétaires de biens fonciers de baliser les barrières, coins de mur et tout autre obstacle afin de faciliter le déneigement et d'éviter ainsi tout dégât.

Les agriculteurs sont priés de bien vouloir débarrasser les champs en bordure de route où la neige pourrait endommager leurs barrières. Dans le cas contraire, nous déclinons toute responsabilité en cas de non-respect de cette consigne et nous ne prendrons pas en charge les frais de remise en état.

Merci d'avance pour votre collaboration

Conseil communal

Stationnement du Bibliobus

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 25 octobre de 9h 15 à 10h 45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

Nouvelle déchetterie

Le Conseil communal est heureux de vous annoncer que les premiers coups de pioche ont été donnés le 20 octobre afin de transformer le bâtiment de l'ancienne station de départ du

télesiège en déchetterie communale. La durée des travaux dépendra principalement de la météo ainsi que de la disponibilité des différents corps de métier qui seront amenés à travailler sur ce chantier. La direction des travaux est menée par Monsieur David Hänni, conseiller communal en charge du dicastère des travaux publics. Lorsque la déchetterie sera terminée, les citoyennes et citoyens seront conviés à une inauguration officielle.

Appartement à louer Cheval-Blanc Nods

3 pièces Nord-Est 1'000.- + charges 280.-

Cuisine agencée neuve, lave-linge et sèche-linge, Libre de suite

Pour informations et visite: 032 751 24 29

Publication du Conseil Communal

Le Conseil communal de Nods

- Vu les listes déposées dans les délais concernant l'élection d'un Maire et de 6 Conseillers pour la législature 2026-2029
- Vu les articles 21, 38 et 48 du règlement concernant les élections aux urnes et l'article 77 de la loi sur les droits politiques du canton de Berne

Proclame

Liste N° 1 : « Dynamique et engagée »

Le Conseil communal a proclamé élue tacitement M^{me} Mary-Claude Bayard en qualité de maire.

Conseil communal :

Liste N° 1 : « Dynamique et engagé »

Perrinjaquet Natacha

Hänni David

Uhlmann Daniel

Conrad Francis

Le Conseil communal a proclamé élus tacitement M^{me} Perrinjaquet Natacha, MM. Hänni David, Uhlmann Daniel et Conrad Francis en qualité de conseillers communaux.

- Voies de recours

Ces élections sont soumises au droit de recours défini par les arts 60 et suivants de la Loi sur la procédure et la juridiction administrative (LPJA; RSB 155.21). Un recours peut donc être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois dans un délai de 10 jours, le délai commençant de courir à compter de la date de publication de l'élection tacite (art. 67 LPJA). Le recours sera produit par écrit, en deux exemplaires, et conformément aux arts. 32 ss LPJA, il contiendra les conclusions et les motifs; les éventuels moyens de preuve y seront joints.

Nods, FOD 24 octobre 2025

Conseil communal

Votations/Élection du 30.11.2025**Composition des bureaux**

Bureau de vote et de dépouillement

Présidence : Aubry Véronique

Membres : Studer Michèle

Stauffer Alexandre

Sunier Brian

Sunier Anne-Claude

Membre suppléant : Sunier Meryl

Administration : Sunier Viviane

Conseil Communal

Message explicatif du Conseil communal pour l'élection complémentaire du 30.11.2025

Élection libre le 30 novembre 2025 pour 2 postes de conseiller(ère) communal(e) pour la législature 2026-2029

Par voie de circulation, le Conseil communal a proclamé élus tacitement la maire ainsi que 4 conseillers(ères) selon les listes valablement déposées dans les délais. Il reste ainsi deux postes vacants de conseiller(ère) communal(e) qui devront être repourvus par une élection aux urnes le 30 novembre 2025.

Selon le règlement concernant les élections aux urnes, lorsqu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite.

Sont éligibles au Conseil communal les personnes jouissant du droit de vote dans la commune.

Sont élues les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

DIVERS

Région, associations, paroisses, autre.



Commune bourgeoise de Prêles

Aux ayants droit

Convocation

à l'assemblée ordinaire
du jeudi 27 novembre 2025 à 19h
au bâtiment administratif bourgeois
(Chemin du Stand 3)

Ordre du jour

1. Budget 2026
2. Demandes d'admission au droit de bourgeoisie
 - a. Présentation des candidats
 - b. Proposition du Conseil
 - c. Décision de préavis
3. Informations du Conseil
4. Divers et imprévus

Prêles, le 24 octobre 2025



Action
de Carême



Éliminer la faim ensemble
www.actiondecareme.ch



PAROISSES

PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

Dimanche 26 octobre

17h, église de Nods, culte d'installation de la pasteure Marianne Chappuis.
Si vous avez besoin d'un transport, un mini-bus gratuit vous attend derrière la Coop à 16h30

Mercredi 29 octobre

10h, salle Schwander, groupe de prière
12h, maison de paroisse, KT pour les 7 et 8H

Jeudi 30 octobre

14h, salle Schwander, Coin Café ou thé et mini-bazar

Dimanche 2 novembre

10h, église de Diesse, culte régional de la Réformation

La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours de 9h à 18h

A votre service

Marianne Chappuis, pasteure, 078 768 01 66
Marie-Laure Krafft Golay, pasteure, 032 315 11 53
Christian Borle, animateur de paroisse, 078 739 58 28
Sarah Holzmann, catéchète, 079 654 63 58
Julien Neukomm, 078 632 92 49
Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

www.paref2520.ch

KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

Freitag, 24. Oktober

18.15 Uhr, Kirche Twann: Trüetele-Gottesdienst mit Pfr. Peter von Salis und dem Trio Cantate Mobile (Musik).

Pikettdienst

24. Oktober bis 31. Dezember: Pfr. Peter von Salis (078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

Messes dominicales

Dimanche 24 août 2025, 10h, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 31 août 2025, 10h, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 31 août 2025, 10h, Célébration œcuménique, Orvin

Et si j'inscrivais mon enfant au caté?

Après les vacances d'été, à la rentrée scolaire, de nombreux enfants prendront le chemin de l'école pour la 1^{ère} fois. Le caté de l'Eglise catholique commence, lui aussi, dès la 3H et plus tard aussi car c'est le cheminement de toute une vie...

Vos enfants cherchent des réponses et vous souhaiteriez qu'ils découvrent les richesses de la Foi?

La catéchèse et une porte ouverte sur la vie. Découvrir Jésus, expérimenter l'Amour de Dieu le Père, partager avec d'autres la Parole, prier, apprendre à vivre en chrétien.ne: tout cela, votre enfant peut le vivre au caté, dans une relation de confiance. Guidé.e par la communauté chrétienne, touché.e par l'Esprit-Saint, votre fils / fille sera éveillé.e au trésor de la Foi.

Les méthodes pédagogiques au caté ont profondément évolué. Désormais, il s'agit surtout de faire découvrir que la foi n'est pas seulement un savoir à apprendre, mais une façon de vivre avec le Christ, jour après jour. Bienvenue à votre enfant ou votre jeune, quel que soit son âge!

Renseignements et inscriptions

Unité pastorale Bienne-La Neuveville
Tél. 032 328 19 25 ou claudine.brumann@kathbielbienne.ch

Baptême des enfants en âge de scolarité

Votre enfant est en âge de scolarité et vous souhaiteriez qu'il soit baptisé? Un parcours de cheminement au baptême va débiter après les

vacances d'automne.

Renseignements et inscriptions: 032 328 19 25 ou claudine.brumann@kathbielbienne.ch

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÊLES

Café-Contact

Prochaine rencontre Café-Contact, vendredi 24 octobre de 14h00 à 16h30, Maison de paroisse de Diesse. Prochaine rencontre, vendredi 7 novembre. Pour un service de voiture, contactez le 079.347.57.88

Exposition de Sarah Rizzardo et Olivier Wavre

Une belle occasion de s'émerveiller avec les peintures intuitives de Sarah Rizzardo et les magnifiques photos d'Olivier Wavre. Exposition à la Maison de paroisse de Diesse, du samedi 25 octobre au dimanche 2 novembre, avec un vernissage le 25 à 11h et une clôture le 2 novembre à midi. L'entrée est libre chaque jour de 9h à 19h

Dimanche 26 octobre

Culte à Nods, 17h00, culte d'installation de la pasteure Marianne Chappuis

Dimanche 2 novembre

Culte de la Réformation à Diesse, 10h00, avec la participation de Mme Nicole Hurni au violoncelle et M.Sven Müller à l'orgue, service de voiture (voir ci-dessous)

Service de voiture

Passage à 9h35 à l'école de Prêles / 9h40 à la Poste de Lamboing et 9h45 au centre du village de Diesse

Contacts

Présidente: Nicole Lecomte, lecomteny@bluewin.ch, 079 287 49 86

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

PAROISSE DE NODS

Dimanche 26 octobre

17h à Nods, culte d'installation de Marianne Chappuis.

Mardi 28 octobre

9h à la cure, lecture biblique et prière.

Dimanche 2 novembre

10h, culte de Réformation à Diesse.

Contacts

Marianne Chappuis, Pasteure 078 768 01 66
marianne.chappuis@paref2520.ch

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Conseil de paroisse

M^{me} Liliane Darioly, Présidente, 079 408 77 29, lilianedarioly@gmail.com

www.parefnods.ch

EGLISE EVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

www.labri.ch

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet (032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch

UN HOMME N'EST JAMAIS SI GRAND QUE LORSQU'IL EST À GENOUX POUR AIDER UN ENFANT. – PYTHAGORE –

Comme Zinédine Zidane, soutenez les enfants atteints par une leucodystrophie en Suisse !

IBAN : CH02 0900 0000 1737 1750 7

ELA
SUISSE / SCHWEIZ

www.ela-asso.ch



Adresses utiles I 17

SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide? Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30
Tél. 032 489 10 03

HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel: info@paref2520.ch
www.paroisse2520.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30. La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.
www.upbienne-laneuveville.ch

SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h. Fermé le week-end. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Courriel: info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouvert les samedis et dimanches de 11h à 17h jusqu'au 26 octobre 2025.

Exposition temporaire: Max Pfänder, du trait au bronze
www.museelaneuveville.ch
musee.laneuveville@bluewin.ch

MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRESSE

Nouvelle exposition: Lâset | les Vendanges
Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 13h30 à 17h
www.rebbaumuseum.ch/fr - info@rebbaumuseum.ch

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE MUSÉE, LE LANDERON - MAI À NOVEMBRE,

Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre, contribution appréciée. www.fhvl.ch.

PLATEAU VIVANT

RENCONTRES «Le temps de vivre»

Tous les jeudis après-midi des semaines impaires. A partir du 16 janvier de 14h30 à 17h.

CAFÉ-THÉÂTRE DE LA TOUR DE RIVE

Vendredi 24.10.2025 20h	Fred Blondin
Samedi 01.11.2025 20h	Les Trétaux d'Orval
Dimanche 02.11.2025 17h	Fête de la Sorcière
Samedi 08.11.2025 20h	Luca Sestak
Vendredi 14.11.2025 20h	Eric Constantin
Vendredi 21.11.2025 20h	La Légende
Dimanche 23.11.2025 17h	Cie de la Marelle
Samedi 13.12.2025 20h	The Sparkle Family
Vendredi 09.01.2026 20h	Nicolas Fraissinet
Vendredi 16.01.2026 20h	Sten & Chardon
Vendredi 30.01.2026 20h	Maria Mettral
Vendredi 06.02.2026 20h	Marc Donnet-Monay
Samedi 07.02.2026 20h	Marc Donnet-Monay
Vendredi 13.02.2026 20h	Carrousel
Samedi 01.11.2025 20h	Les Trétaux d'Orval
Dimanche 02.11.2025 17h	Fête de la Sorcière